

AR PREFECTURE

006-200016319-20190913-2019_12-DE
Regu le 26/09/2019



PATRIMOINE



ENVIRONNEMENT



ÉCONOMIE



TRANSPORT



HABITAT

Scot' OUEST

A L P E S - M A R I T I M E S

BILAN DE LA CONCERTATION

Septembre 2019



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

SOMMAIRE

1. La concertation d'un Schéma de Cohérence Territoriale.....	4
1. Cadre réglementaire général	5
2. La concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes.....	6
2. Les actions réalisées dans le cadre de la délibération.....	7
1. Les moyens d'information.....	8
I. Expositions itinérantes	8
II. Lettres d'information	19
III. Site internet et page Facebook	20
IV. Articles de presse	21
2. Les actions de concertation	30
I. Réunions publiques	30
II. Porter à connaissance de l'Etat	32
III. Registres de concertation.....	34
3. Les actions complémentaires.....	36
1. Les moyens d'information.....	37
I. Affiches et invitations.....	37
2. Les actions de concertation	42
I. En phase diagnostic.....	42
II. En phase PADD	42
III. En phase DOO.....	45
4. Synthèse des échanges.....	47
Diversité économique	48
Politique de l'habitat et stratégies foncières	50
Equipements	52
Environnement et préservation du patrimoine	54
Transitions numérique et énergétique	56
Mobilité et accessibilité.....	58

Solidarité interterritoriale 62

Lien avec les autres documents d’urbanisme 65

Concertation et communication 65

5. Clôture du bilan 66

AR PREFECTURE

006-200016319-20190913-2019_12-DE
Regu le 26/09/2019

1

La concertation d'un Schéma de Cohérence Territoriale



1. Cadre réglementaire général

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et ce jusqu'à son arrêt en Comité syndical.

L'article **L 103-2 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
[...] »

L'article **L 103-3 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.
[...] »

L'article **L 103-4 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article **L 103-6 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

A l'arrêt du SCoT, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global du Syndicat Mixte.

2. La concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes

Dans le cadre de la reprise de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la concertation a été organisée suivant les modalités établies par le syndicat du SCoT' Ouest des Alpes-Maritimes dans sa délibération n° 2016-18 du 14 octobre 2016.

La concertation doit permettre, en amont de la procédure et aux étapes clés de la procédure d'élaboration :

- Une information du public sur le cadre de la concertation et sur son objet ;
- L'implication du public dans l'aménagement de leur territoire, la compréhension de son fonctionnement et de ses enjeux ;
- La consultation du public ;
- L'expression des attentes et des avis des personnes intéressées.

Il est proposé de retenir les modalités suivantes :

- Réunions publiques,
- Expositions au siège de chaque Communauté d'Agglomération,
- Plaquettes de présentation distribuées à l'accueil des mairies dans le périmètre du SCoT et au Siège du Syndicat Mixte en charge du SCoT'Ouest,
- Mise à disposition du public de dossiers et notamment du porter à connaissance de l'Etat au siège du Syndicat Mixte et des deux EPCI,
- Mise à disposition du public de registres tout au long de la procédure au siège du Syndicat Mixte, au siège de chaque EPCI ainsi que sur les lieux des réunions publiques,
- Articles dans la presse,
- Mise en ligne des informations relatives à la procédure sur un site internet dédié qui mettra à disposition une adresse électronique pour formuler des observations

Ces modalités seront mises en œuvre à chaque étapes clés de la procédure :

- Actualisation du diagnostic et des enjeux,
- Présentation du PADD actualisé,
- Présentation du document d'orientations et d'objectifs.

Avant que le projet de SCoT ne soit arrêté, le bilan de la concertation sera présenté en Comité Syndical et sera tenu à disposition du public.

AR PREFECTURE

006-200016319-20190913-2019_12-DE
Regu le 26/09/2019

2

Les actions réalisées dans le cadre de la délibération

1. Les moyens d'information

I. Expositions itinérantes

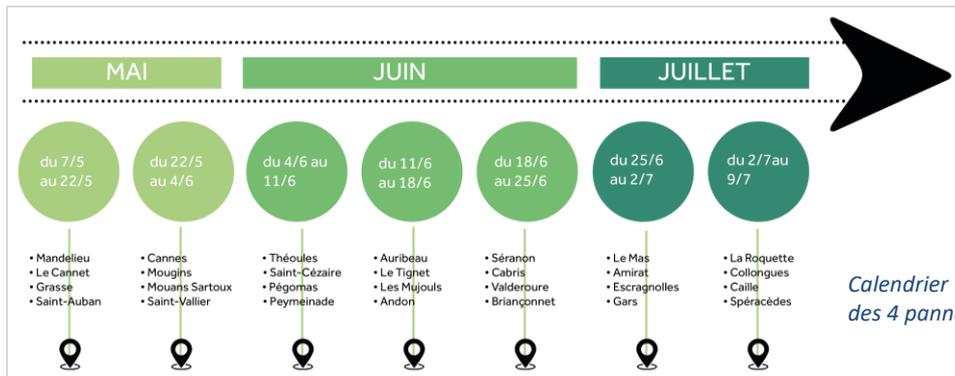
Des panneaux explicatifs dédiés aux trois phases du Schéma de Cohérence Territoriale ont été exposés.

- Du 7 mai au 23 juillet 2018, pour la partie diagnostic
- Du 17 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019, pour la partie PADD
- Du 5 août au 30 septembre 2019, pour la partie DOO

L'ensemble de ces panneaux a été exposé au siège des 2 EPCI du territoire et dans certaines communes, sous forme d'une exposition itinérante.

A travers cette itinérance, le Syndicat Mixte a mis un point d'honneur à être au plus près de la population, dans une démarche de sensibilisation et de pédagogie à l'élaboration d'un tel Schéma.

Le calendrier de l'itinérance des expositions était, à chaque phase, mis en ligne sur le site du syndicat mixte du SCoT' Ouest.



Calendrier de l'itinérance de l'exposition des 4 panneaux de la phase diagnostic

The table provides a detailed schedule for the PADD phase exhibitions:

PADD Planning des expositions itinérantes	
CAPG / CACPL et MSAP de Saint-Auban 15 semaines en tout du 17/12/2018 au 01/04/2019	
Cannes / Mairie annexe	4 semaines du 17/12 au 14/01
Mandelieu / Mairie	
Grasse / Mairie	
Le Cannet / Service urbanisme	3 semaines du 14/01 au 4/02
Mougins / Mairie	
Mougins Sartoux / Mairie	
Saint-Vallier / Espace du Thieu	2 semaines du 4/02 au 18/02
Théoule / Mairie	
Pégomas / Mairie	
Auribeau / Mairie	2 semaines du 18/02 au 4/03
Peymeinade / Mairie	
La Roquette / Mairie	
Le Tignet / Mairie	2 semaines du 4/03 au 18/03
Collongues / Mairie	
Caille / Mairie	
Spéracèdes / Mairie	2 semaines du 18/03 au 1/04
Cabris / Mairie	
Saint-Cézaire / Mairie	

Calendrier de l'itinérance de l'exposition des 4 panneaux de la phase PADD



**PLANNING DES EXPOSITIONS ITINERANTES
DOO ET ARRÊT DU PROJET DE SCOT'OUEST**

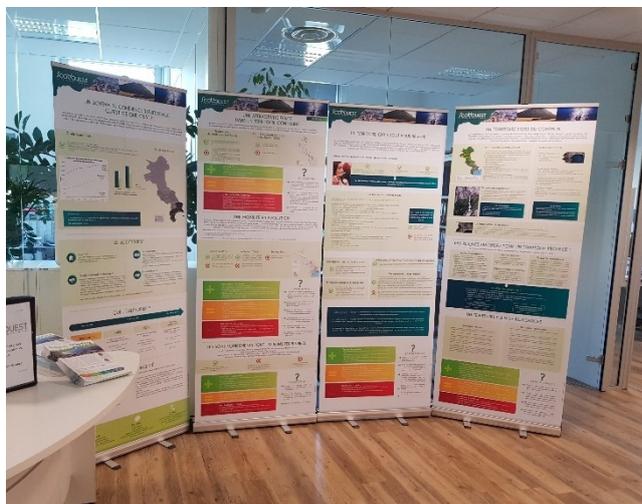
**CAPG / CACPL / MSAP de Saint-Auban
du 5/08 au 30/09**

Saint-Cézaire / Mairie	du 5/08 au 5/09
Pégomas / Mairie	
Mouans Sartoux / Mairie	
Grasse / Mairie	du 5/09 au 30/09
Saint-Vallier / Espace du Thiey	
Peymeinade / Mairie	

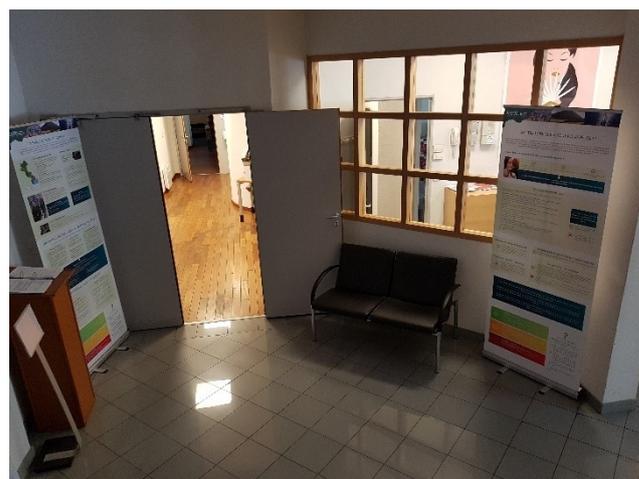
Calendrier de l'itinérance de l'exposition des 4 panneaux de la phase DOO et d'un panneau sur la procédure

De la même manière, l'ensemble des panneaux pour chacune des trois phases a été mis à disposition en téléchargement sur le site internet du Syndicat mixte.

Les **4 panneaux du diagnostic** ont permis d'expliquer la démarche du SCoT, son calendrier et de présenter un état des lieux du territoire, en termes de population, de mobilité, d'équipements, d'attractivité économique et d'environnement.



Exposition des panneaux diagnostic au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins



Exposition des panneaux diagnostic au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

➔ Les 4 panneaux du PADD visent à présenter les conditions d'équilibre du territoire du SCot'Ouest, puis les 4 orientations générales d'aménagement.



Exposition des panneaux PADD au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse



Exposition des panneaux PADD au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Scot OUEST ALPES-MARITIMES Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les 4 orientations générales d'aménagement du territoire du SCOT Ouest

1- Restier un territoire de proximité et de centralités

RETROUVER LES ÉCHELLES DE LA VIE QUOTIDIENNE ET LES QUALITÉS DE L'URBANISME INTÉGRÉ

- (Re)Donner toutes les priorités à la reconquête des centralités historiques et des espaces du vivre ensemble ;
- Composer un territoire de modes doux et d'espaces centraux apaisés et partagés.

2- Protéger les valeurs fondatrices du territoire : son environnement, ses milieux et ses paysages

CONSTITUER UN TRAME VERTE ET BLEUE À FORTES INTENSITÉS ÉCOLOGIQUES

- Constituer le réseau écologique du SCOT Ouest ;
- Protéger tout particulièrement l'ensemble du réseau aquatique en tant que réservoir et corridor de biodiversité ;
- Concilier préservation et fréquentation des grands parcs naturels ;
- Remettre la nature au sein des projets urbains du territoire.

PRÉSERVER LES ESPACES MARINS ET PROTÉGER LES PAYSAGES LITTORAUX

- Poursuivre la préservation de la biodiversité marine ;
- Protéger le littoral face aux pressions du changement climatique et des activités humaines ;
- Faire cohabiter tous les usages de la mer ;
- Mettre en valeur les paysages littoraux.

PÉRENNISER, INTENSIFIER ET INSTALLER TROIS ENGAGEMENTS FORTS POUR L'AGRICULTURE ET LA FORÊT

- Promouvoir l'identité agricole et forestière ;
- Encourager la diversification économique des activités ;
- Maîtriser des terrains agricoles et forestiers.

PROTÉGER UN PATRIMOINE PAYSAGER EXCEPTIONNEL

- Considérer le paysage comme un guide pour les choix urbains ;
- Protéger l'identité paysanne héritée ;
- Préserver les sites paysagers identitaires du territoire.

www.scotouest.com

Scot OUEST ALPES-MARITIMES Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3- Conjuguer compétitivité et solidarité économique

SOUTENIR LES ÉCONOMIES TRADITIONNELLES AUTOUR DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Confirmer le statut de destination touristique mondiale ;
- À géométrie variable, premier levier d'attractivité touristique ;
- Prioriser l'offre de proximité dans l'économie commerciale ;
- Promouvoir l'artisanat et les services au quotidien.

RESTER UN TERRITOIRE À HAUTES VALEURS AJOUTÉES ÉCONOMIQUES

- Faire émerger un écosystème territorial de l'innovation au cœur de l'Ouest des Alpes-Maritimes : Pôle d'excellence du Maritime Cannes-Mandelieu, Économie Créative autour de l'image et du numérique, Arômes et parfums dans le Pays de Grasse en complément Arômes Parf, ;
- Soutenir le processus régional de réindustrialisation ;
- Proposer des sites économiques nouveaux ou réqualifiés à haute performance environnementale.

DEVENIR UN TERRITOIRE DE POINTS DES TRANSITIONS NUMÉRIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

4- Valoriser le profil environnemental

ACQUÉRIR TOUTES LES CAPACITÉS DE RÉSILIENCES FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- Limiter une éventuelle aggravation des risques naturels et technologiques par une gestion du territoire adaptée ;
- Inciter une médiation culturelle préventive des risques inondation et mouvements de terrain ;
- Lutter contre le risque incendie de forêt ;
- Prendre en compte les risques technologiques.

STIMULER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE

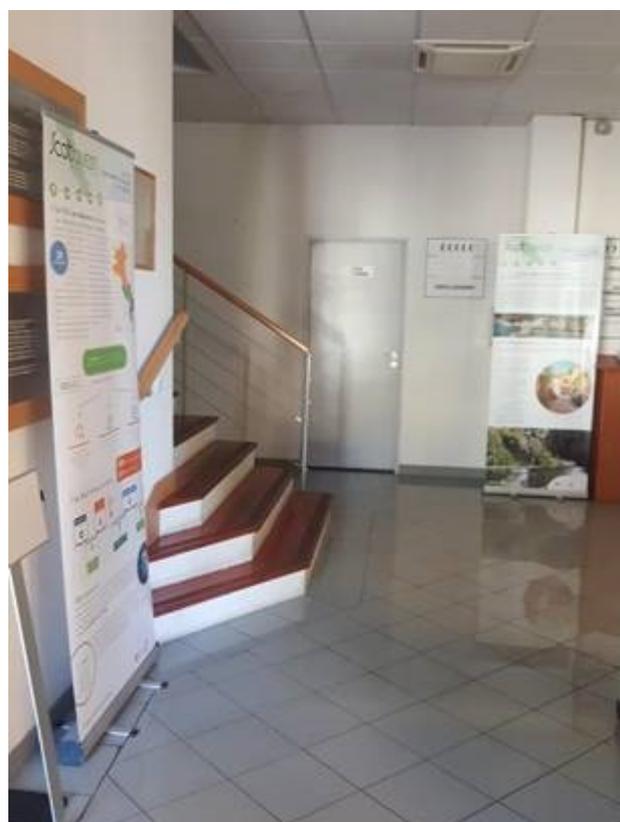
- La protection des ressources et des milieux aquatiques comme objectif prioritaire du développement durable ;
- La rationalisation de la ressource en eau.

TRANSFORMER CHAQUE NOUVEAU DÉCHET EN RESSOURCE

- La réduction des déchets à la source et le développement de l'économie circulaire : un objectif régional incontournable ;
- Une gestion inter-territoire des solutions de traitement des déchets.

www.scotouest.com

- ➔ Les 4 panneaux du Document d'Orientation et d'Objectifs sont venus exposer les orientations et les objectifs qui structureront l'organisation de l'espace du territoire du SCOT' Ouest, dans chacune des thématiques concernées par le schéma



Exposition des panneaux DOO au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse



Exposition des panneaux DOO au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Scot'OUEST ALPES-MARITIMES
Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)

3^{ème} et dernière étape de la construction du prochain Scot de l'Ouest des Alpes-Maritimes

Le Scot de l'Ouest des Alpes-Maritimes est un document de prospective et de planification qui aborde l'aménagement du territoire et l'urbanisme en prenant de la hauteur.

Cette pièce réglementaire du Scot détermine les mesures et recommandations générales qui structurent l'organisation de l'espace, dans un souci d'équilibre et de cohérence. Le DOO décline de façon précise les orientations à mettre en œuvre pour concrétiser le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) avec lequel il doit être en cohérence. Parce que les attentes et les besoins des habitants évoluent, le Scot intègre ces mutations et propose des orientations stratégiques multithématiques qui prennent en compte les spécificités des territoires pour encadrer au mieux les documents d'urbanisme locaux.

De quoi parle le DOO du Scot Ouest ?

Le Code de l'Urbanisme définit le contenu du DOO d'un Scot et en détermine les grandes orientations. Le DOO du Scot'Ouest abordera particulièrement :

L'équilibre entre les espaces urbains, à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers :

- Traiter sur l'organisation de l'espace et la restructuration des espaces urbains
- Elaborer d'une politique de l'habitat
- Politique des déplacements

La préservation du territoire

- Développement des mobilités durables
- Protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou la remise en état des continuités écologiques
- Lutte contre les risques et les nuisances
- Gestion des déchets et mise en place d'une économie circulaire
- Préservation de la ressource en eau

La mise en valeur du territoire :

- Mise en valeur des potentialités forestières du territoire
- Mise en valeur de la mer et du littoral
- Valorisation des entrées de villes

Le développement du territoire

- Développement économique, commercial et touristique
- Développement agricole et rural
- Augmentation de la production d'énergie renouvelable

www.scotouest.com

Scot'OUEST ALPES-MARITIMES
Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)

Le Scot'Ouest au service d'un territoire plus équilibré

UN TERRITOIRE PLUS ÉQUILIBRÉ ENTRE LES ESPACES URBAINS, À URBANISER ET LES ESPACES RURAUX, NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

1- Organisation de l'espace et restructuration des espaces urbanisés

Orientation 10 : Mettre en œuvre les outils pérennes de concertation à l'échelle

Le Scot'Ouest a choisi de mettre en place plusieurs dispositifs afin d'atteindre cet objectif :

- Une croissance démographique choisie, modérée et en rapport avec les capacités d'accueil des communes (COT en moyenne)
- Une concertation foncière multi-échelle grâce à son objectif de réaliser 2/3 de son développement territorial en renouvellement urbain et de diviser par 5 le rythme de consommation foncière constatée entre 2014 et 2016.
- La création de nouvelles typologies d'habitatation en reliant l'urbanisation traditionnelle et l'édificat urbain pour un aménagement de territoire adéquat et positif

Orientation 11 : Définir une politique de sites à protéger

2- Politique de l'habitat

Ce cohérence avec la croissance démographique modérée choisie lors de débat sur le PADD, les élus souhaitent mettre en place une politique de l'habitat ambitieuse, tant en matière de salubrité qu'en ce qui concerne la diversité des modes d'habiter :

- Une offre tournée vers les actifs et les familles
- Des solutions autres que les constructions neuves, pour traiter les consommations foncières
- Une production en adéquation avec les objectifs assignés à chaque unité territoriale notamment dans le cadre du PLU

Orientation 12 : Conserver les bâtiments adaptés à toutes les typologies de logements

Un territoire aux spécificités mises en valeur

1- Mise en valeur des potentialités forestières du territoire

Le Scot'Ouest préconise d'améliorer la connaissance des espaces forestiers pour évaluer leur potentialité valorisation économique et encourager la structuration d'une filière bois-énergie basée sur les ressources locales.

Orientation 13 : Favoriser l'implémentation des outils utiles des projets éconocitoyens

2- Mise en valeur de la mer et du littoral

Le Scot'Ouest entend faire de la mer et de littoral deux axes majeurs de territoire à préserver et en valoriser ces richesses. Pour ce faire, il faudra :

- Savoir garder le patrimoine marin
- Assurer la protection des espaces littoraux
- Ménager les espaces littoraux et retro-littoraux
- Cartographier les principales notions de la Littoral : les Espaces Protégés et Constatés (EPC), les Espaces Protégés de Risque (EPR), les espaces d'urbanisation, les espaces boisés d'intérêt du littoral...

Orientation 14 : Agir pour la préservation de la biodiversité marine

3- Valorisation des entrées de ville

La diversité des paysages est le socle de l'attractivité de territoire et la garantie d'un cadre de vie de qualité pour les habitants. Afin d'enrichir les territoires en matière d'habitats et de paysages, le Scot'Ouest basé à :

- Urbaniser l'habitat urbain
- Préserver les grands paysages emblématiques du territoire et leurs perceptions
- Améliorer la qualité paysagère des espaces urbains et périurbains
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de territoire des entrées de villes et des axes routiers

Orientation 15 : Lancer d'une urbanisation collective durable

www.scotouest.com

Scot OUEST Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)
ALPES-MARITIMES

Un territoire alliant développement économique et mise en valeur des richesses du territoire

1- Développement économique, commercial et touristique

Le diagnostic (phase 1 de SCOT) a mis en évidence les difficultés rencontrées par les entreprises depuis le pris d'une économie pour s'installer et se développer dans les basses de Gasse et de Cannes. Le Scot Ouest entend répondre à ces lacunes et se donne des orientations fortes assorties d'objectifs chiffrés :

- Raccourcir comme priorité la reconquête de foncier économique existant
- Construire une stratégie touristique structurée pour l'Ouest des Alpes-Maritimes
- Améliorer l'offre foncière et inscrite pour attirer et pérenniser les entreprises sur le territoire
- Déterminer les localisations prioritaires pour le développement commercial et artisanal
- Soutenir les zones économiques nouvelles

Orientation 2C - La promotion des basses de Gasse et de Cannes

2- Développement agricole et forestier

Les espaces agricoles et forestiers sont des composants majeurs de capital économique de territoire de Scot. Ce dernier vise à assurer des conditions favorables au maintien et à la reprise des activités agricoles et forestières à travers divers objectifs :

- Identifier et préserver les espaces agricoles du territoire
- Mettre en place une stratégie durable de protection des milieux agricoles
- Soutenir et développer les activités agricoles sur le territoire
- Minimiser les potentialités agricoles du territoire pour optimiser leur exploitation

Orientation 3B - Conforter le rôle économique de l'agriculture

3- Augmentation de la production d'énergie renouvelable

Puis que le Scot doit former les conditions au territoire d'atteindre les objectifs fixés par le SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Énergie) et le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), plusieurs ambitions ont été définies :

- Unifier les besoins énergétiques de ses déplacements
- Promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments
- Promouvoir des opérations d'aménagement à haute qualité environnementale
- Permettre une meilleure autonomie énergétique du territoire

Orientation 1A - Prévenir une déperdition de chaleur et favoriser le recours à l'énergie solaire

www.scotouest.com

Scot OUEST Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)
ALPES-MARITIMES

Un territoire préservé et protégé

1- Développement des mobilités durables

L'état de saturation et d'engorgements routiers majeurs de territoire de Scot Ouest ressort comme l'une des premières préoccupations des élus et des habitants. Le Scot doit s'emparer de cette question :

- Raffermir l'accessibilité globale de l'Ouest des Alpes-Maritimes
- Coordonner l'offre de mobilité publique (transport en commun, modes actifs et réseau routier)

Orientation 1B - Adapter le réseau des transports en commun le long des axes

- Soutenir le développement des pratiques et des services de mobilité alternatives et émergentes : covoiturage, mobilité en temps réel, intermodalité...
- Coordonner l'aménagement urbain et grandes infrastructures de mobilité
- Doter le Scot Ouest d'une logistique multimodale

Orientation 1C - Des aménagements au cœur des projets et des déplacements quotidiens

2- Protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité, à la préservation ou la remise en état des continuités écologiques

Le Scot Ouest intègre le principe de préservation de la Trame Verte et Bleue et traduit l'objectif du Schéma Régional de Cohésion Sociale (SRCS) sur le territoire. Si la préservation de réseaux écologiques du Scot passe dans un premier temps par la maîtrise de l'urbanisation, d'autres mesures seront mises en place :

- Préserver et restaurer la trame verte
- Préserver et restaurer les divers composants de la trame bleue

Orientation 2A - Assurer la préservation des continuités écologiques existantes

Orientation 2B - Favoriser le réseau hydrographique et les écosystèmes aquatiques

3- Préservation de la ressource en eau

En complément des orientations et objectifs relatifs à la trame verte et bleue, assurer la protection des écosystèmes de cours d'eau, des zones humides et des zones humides est un des objectifs du Scot. Il sera le garant de la mise en place des actions suivantes :

- Soutenir les actions pour la qualité de l'eau souterraine et de surface
- Garantir le bon équilibre quantitatif des cours d'eau
- Véifier un traitement des eaux usées et soutenir les projets innovants
- Favoriser les économies d'eau et promouvoir des projets citoyens innovants
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Orientation 3A - Éviter les actions pour la qualité de l'eau souterraine et de surface

Orientation 3B - Véifier un traitement des eaux usées et soutenir les projets innovants

4- Lutte contre les risques et nuisances

De par sa configuration (reliefs, climat méditerranéen, régime hydrographique torrentiel, vents pluvieux...) et par la forte pression sociale qui s'y exerce, le Scot se doit d'appliquer le principe de précaution afin de protéger les biens et les personnes. Cela se fera par :

- Intégrer le risque inondation et submersion marine dans l'ensemble des réalisations
- Concevoir un territoire moins défendu face aux risques liés au sol
- Prendre en compte le risque ressautement de terrain
- Maîtriser le risque technologique
- Agir pour limiter les nuisances sonores, olfactives et lumineuses

Orientation 4A - Contrôler l'implantation d'activités sensibles au risque inondation

Orientation 4B - Limiter le risque d'effondrement et promouvoir une gestion intégrée de l'eau pluviale dans les projets urbains

Orientation 4C - Favoriser la protection des territoires face aux risques technologiques

5- Gestion des déchets et mise en place d'une économie circulaire

Les structures compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) démontrent l'impact du SRADDET de la Région Sud PACA. Les actions doivent être basées à l'échelle du territoire assurées. Cependant, le Scot tient à rappeler certaines mesures nécessaires à ses politiques ambitieuses en la matière :

- Réduire la quantité de déchets à la source
- Favoriser le tri sélectif et la valorisation des déchets
- Permettre la création d'outils de traitement à l'échelle intercommunale (Région Sud PACA)

Orientation 5A - Réduire la quantité de déchets à la source

Orientation 5B - Favoriser le tri sélectif et les circuits de déchets

www.scotouest.com

II. Lettres d'information

Une lettre d'information a été rédigée pour chacune des phases du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ainsi que pour la phase d'arrêt. Quatre lettres ont été produites au total.

Ce moyen de communication autour du projet a permis de restituer l'ensemble de la démarche, ainsi que l'ensemble des constats issus du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Sous forme de document synthétique de 4 pages, cet outil d'information a permis au plus grand nombre de suivre et de comprendre la démarche du projet d'aménagement.

Ces lettres ont été distribuées en 1 400 exemplaires à chacune des phases et sont téléchargeables sur le site internet du Syndicat.

En phase arrêt, une plaquette de synthèse d'une dizaine de pages sera réalisée, dans le but d'informer les communes du rôle du SCoT et du syndicat à partir de l'approbation du document.



III. Site internet et page Facebook

Le syndicat mixte s'est doté d'un site internet et d'une page Facebook dédiés à l'élaboration et à l'actualité du Syndicat mixte et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

<http://scotouest.com/>

<https://www.facebook.com/pages/category/Real-Estate/Page-Scot-Ouest-Alpes-Maritimes-1283439815052244/>

Au-delà de la présentation du Syndicat mixte et des éléments de contexte (définition, historique, calendrier, modalités de concertation...), le site permet de télécharger l'ensemble des documents d'information et de présentation du SCoT, tels que les panneaux d'exposition, les lettres d'information, les articles et communiqués de presse, ...

Ce site permet également de télécharger les documents officiels du syndicat mixte tels que les arrêtés, les délibérations et les procès-verbaux.

En phase de DOO, le choix a été fait de proposer aux citoyens un support de concertation en ligne : les participants ont été invités à répondre à un questionnaire sur les objectifs du DOO et à prioriser les orientations du document.

La page Facebook informe des différents temps de travail et débats entre élus du SCoT' Ouest. Cette page sert également à informer des dates des rencontres de la concertation (réunions publiques, bureau syndical, comité syndical, notamment).



Le SCoT'Ouest

Le SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes est un document de planification urbaine de premier ordre qui s'impose aux documents de planification communaux que sont les PLU et les cartes communales.

Un SCoT ?

Un territoire de projet

Le territoire du SCoT'Ouest n'est pas un énième territoire administratif. Bien au contraire. C'est un territoire de projet. Il est la volonté de 28 communes ayant choisi de se regrouper pour imaginer une planification commune de ses politiques.

Périmètre du SCoT'Ouest



IV. Articles de presse

Tout au long de l'élaboration du SCoT, des articles ont été édités sur différents supports de presse : magazines et sites internet communaux et intercommunaux : Nice Matin,

1. Article dans le magazine Pégomag'

Cet article présentait la démarche d'élaboration du SCoT'Ouest



2. Article dans le journal quotidien Nice Matin

Cet article avait pour but d'annoncer la tenue de la réunion publique sur le PADD



SCoT'Ouest : la planification territoriale est en route

Au cours de sa première réunion publique, le syndicat mixte a présenté une synthèse du diagnostic du territoire. Première étape vers l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale

Un voyage de mille lieux commence toujours par un premier pas... dit-il le philosophe chinois Lao-Tseu. De fait, c'est une bonne enjambée qu'a effectuée le Syndicat Mixte lors de sa première réunion publique mardi soir.

Le premier pas? Le diagnostic du territoire regroupant 28 communes (voir ci-dessous). La destination? L'horizon 2018/2019 et son enquête publique pour l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le document de référence des différents politiques menées par les communes et les communautés d'agglomérations (voir notre édition Nice-Matin Grasse de mardi 25 novembre).

«Après de nombreux mois de travail, nos deux communautés d'agglomérations, Pays de Grasse et Cannes-Pays de Lérins, ont pu trouver leur place au sein de ce syndicat qui a la haute mission de définir l'organisation de l'espace. En essayant de répondre également aux difficultés liées aux déplacements, au besoin en logement, en préservant la qualité de vie et l'attractivité du territoire», a exprimé Jérôme Viaud, maire de Grasse et président du SCoT'Ouest.

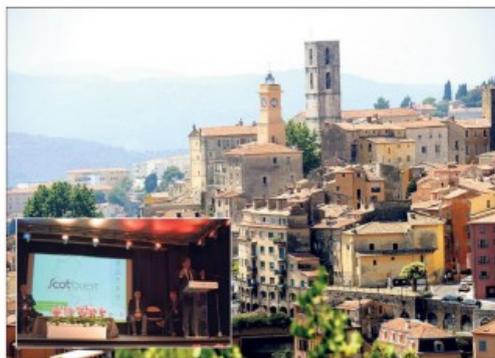
Les points à retenir

Parmi les nombreux thèmes abordés au cours de la réunion publique, plusieurs tendances sont ressorties. Extraits choisis.

- **La nouvelle démographie du territoire**, de 1988 à 2008, s'essouffit.



Le périmètre regroupe 28 communes sur deux communautés d'agglomérations. (SCoT'Ouest)



De nombreux thèmes ont été abordés au cours du diagnostic du SCoT. Ce dernier concerne 28 communes réparties entre le Pays de Grasse et Cannes Pays de Lérins. (Photos M. E. et archives X. D.)

Il y avait 259913 habitants en 2014 (x1,9 en 45 ans). Une tendance générale qui cache des disparités locales (158812 en bande côtière, 91564 en Moyens-Pays et 9537 dans le Haut-Pays). L'un des objectifs du SCoT sera de diriger la croissance démographique au bon endroit car selon l'analyse prospective, (qui se base sur deux scénarii d'évolution annuelle: 0,3 et 0,8), la population pourrait atteindre entre 280000 et 323000 habitants d'ici 2040.

- Concernant l'habitat, l'objectif principal d'un SCoT est de pouvoir répondre au besoin en logement de la population. Le diagnostic évoque un territoire où il y a un grand besoin d'espace mais

où il n'y en a pas. Répondre à ce besoin sera le principal enjeu du SCoT. Entre 2006 et 2015, 1113 logements ont été construits (entre 1100 et 1200 logements par an). «On voit que nous sommes attendus sur les logements sociaux», évoque Julien Bertrand, l'urbaniste en charge du diagnostic. On ne sait pas comment sera la loi SRU de mai, le SCoT doit pouvoir répondre aux évolutions probables.

- Sur l'économie, le diagnostic évoque un territoire très actif, avec plus de 20000 emplois créés entre 1989 et 2013. Le point inquiétant est que seulement 3,2 % de ces emplois sont issus du Haut-Pays (contre 23,4 % pour la bande côtière). Le territoire s'appuie sur deux pôles d'excellence: le nautisme pour Cannes Pays de Lérins et la filière armoire et parfums de Grasse.
- La mobilité est une problématique très connue de par la saturation

des réseaux. Des réflexions seront portées sur les projets routiers (généraliste Cannes-Grasse poussée à l'ouest, desserte de la vallée de la Siagne, etc.) et ferroviaires (future gare TGV de Cannes, Projet de Ligne Nouvelle PCA).

- En termes de consommation foncière, on note 536 hectares de terres aménagées, entre 2004 et 2014, dont 38,7 % sont issus de terrains naturels, 37,2 % de terrains agricoles et 24 % de renouvellement urbain.
- Au rayon biodiversité, le territoire contient de nombreux sites remarquables. Une trame verte et bleue a été évoquée. Il s'agit d'un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire. «L'exercice passionnant et source de grands débats dans les collectivités», selon Julien Bertrand.

Ce qu'ils en pensent

Philippe, habitant de Grasse: « Cette réunion a repris beaucoup de points que les riverains connaissent déjà, avec des informations en plus. J'ai eu la sensation que le diagnostic était bon, assez fiable et ce qu'on peut constater. Maintenant, il faut que les projets puissent avancer, il faudra être vigilant de ce qui se fait et répondre présent aux réunions publiques et aux ateliers. J'espère qu'après tout ça, nous pourrions garder un bon cadre de vie. »

Joëlle, habitante de Grasse: « Je suis très favorable à cette envie d'améliorer le bas de vie. Ce diagnostic nous a apporté une vision globale intéressante tout en englobant plusieurs thématiques. Je me souviens que l'ancien SCoT était très définitif. Ici, le syndicat mixte a parlé d'une trame verte et bleue, c'est une bonne chose pour l'environnement qui est un sujet prioritaire. Il faudra être très vigilant sur le bas de vie qui englobe, selon moi, Antibes. La notion d'"inter-SCoT" a été abordée et c'est nécessaire d'assurer une cohérence à cette échelle. »

Christian et Myriam, habitants de Grasse: « Il est difficile de présenter tout un territoire en 25 minutes mais nous avons appris des choses. Nous attendons les ateliers pour en savoir plus mais nous sommes plutôt optimistes sur ce sujet. Nous espérons des améliorations aux niveaux des déplacements et des transports. Le mandat Nord-Sud fonctionne bien mais l'Est/Ouest est difficile, il faut y remédier. »

MAXIME ROVELLO
mrovello@nicematin.fr

Votre avis compte

Dans le vaste projet du SCoT, les citoyens sont invités à venir faire entendre leurs «flèches» sur le territoire. Deux autres réunions publiques seront organisées dans le cadre du Projet d'aménagement et développement durable (PAD) et du Document d'orientations et d'objectifs (DOO). Les données seront communiquées plus tard. Des forums publics vont être consultés à l'aide des associations du territoire. Le premier devrait se tenir à Mandelieu le mois prochain pour échanger sur le projet et débiter des orientations. Les citoyens sont invités à faire entendre leurs voix au-delà des réunions publiques, par mail: contact@scotouest.fr. Infos sur le site: www.sco-touest.com

Grasse

Quelles perspectives pour l'aménagement du territoire ?

Le syndicat mixte en charge d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des A.-M. ouvre la porte de la concertation publique pour son Document d'Orientations et d'Objectifs

Vous vous rappelez du SCoT'Ouest ? Non, pas cette série dérivée de Dailies mais bien le Schéma de Cohérence Territoriale pour l'ouest des Alpes-Maritimes. Une exposition publique itinérante est actuellement organisée au siège des communautés d'agglomérations de Cannes Pays de Lérins (CAPL) et du Pays de Grasse (CAPG), ainsi que dans les mairies de certaines communes. Des registres sont également mis à disposition du public sur les lieux d'exposition et des plaquettes d'informations sont également accessibles dans chacune des communes du territoire. Tout cela dans le but d'aligner la dernière étape

d'élaboration: le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Réunion publique le 3 septembre

Il s'agit d'expliquer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PAD) et y concrétiser le projet politique inscrit. Selon le syndicat mixte, l'objectif partagé de ces documents est clair: «Garantir aux générations futures qui vivent, étudient, travaillent au sein de ces territoires, un cadre de vie toujours plus dynamique et attractif mais aussi mieux préservé grâce à la mise en cohérence de politiques publiques communes en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, de

protection, d'environnement, d'organisation foncière et d'organisation des espaces.»

Les habitants pourront ainsi donner leur avis sur les thématiques qui les concernent ou les initiatives qu'ils souhaitent voir émerger, dans les registres mis à disposition dans le cadre de l'exposition itinérante, ou bien dans le cadre des questionnaires de la réunion publique qui se tiendra le 3 septembre à 16 h, au Palais des Congrès de Grasse.

1- L'exposition itinérante sera, jusqu'au 5 septembre, dans les mairies de Saint-Grasse, Régennes et Masson-Sarrazin. Jusqu'au 30 septembre dans les "maisons de Grasse, Saint-Val-de-Théy et Pignoneville ainsi que dans les locaux de CAPG, CAPL et le réseau des services publics de Saint-Auban.



La validation du DOO correspond à l'aboutissement de la dernière étape d'écriture du SCoT'Ouest. (Photo archives M. E.)

Au fait, c'est quoi le SCoT ?

Le SCoT est un outil de référence qui permet de mettre en œuvre une stratégie territoriale de long terme. Le SCoT'Ouest couvre un périmètre englobant deux intercommunalités, à savoir les communautés d'agglomérations de Cannes Pays de Lérins (CAPL) et du Pays de Grasse (CAPG), soit un total de 28 communes. Le SCoT intervient sur de nombreuses thématiques telles que l'habitat, le commerce, la protection

environnementale, le déplacement et la mobilité entre autres... Il existe une notion de hiérarchie avec d'autres documents de références urbanistiques. Le PLU, qui définit la destination générale des sols (zone naturelle, à construire etc.), doit être en accord avec les principes du SCoT. À partir de l'approbation du SCoT, les PLU des communes membres auront un délai de deux ans pour se mettre en compatibilité.

Cannes-Grasse

Un projet territorial tourné vers l'écologie ?

L'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) du schéma territorial touche à sa fin. À la fin de la réunion publique, mardi, l'aéroport Cannes-Mandelieu a centralisé le débat

Le palais des congrès de Grasse était, mardi soir, l'hôte de la dernière réunion publique avant l'établissement du Document d'orientation et d'objectifs (DOO). Il viendra compléter le diagnostic et le Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD), qui viendront eux-mêmes concrétiser le SCOT Ouest (schéma de cohérence territoriale pour l'ouest du département) qui définira le bassin de vie pour les 20 prochaines années.

« Une expérience difficile mais formidable », a résumé Jérôme Viaud, président du syndicat mixte regroupant un territoire de 28 communes – des communautés d'agglomérations du secteur de Cannes et de Grasse – et un bassin de vie de 260 000 habitants.

Urbanisation, ressources, développement...

Parmi les points évoqués dans la réunion publique, le SCOT veut mettre en avant un territoire plus équilibré entre les espaces urbains, ruraux naturels, agricoles et forestiers. Cela passera par la réduction de la consommation foncière. Une initiative qui nécessitera du réinvestissement urbain (reconstruire sur de l'ancien) sur 345 hectares. Une position qui découle de la croissance démographique qui sera plus faible que prévu. Autour de 12 000 habitants



L'aéroport de Cannes-Mandelieu a suscité l'interrogation de nombreux citoyens venus assister à la réunion publique sur le Document d'orientation et d'objectifs. (Illustration Dylan Melffret)

supplémentaires dans les 20 prochaines années dans l'ouest du département – contre 800 000 annoncés en PACA dans le schéma régional. Le besoin en logement a été calibré en fonction, pour atteindre 20 750 logements.

Le projet de territoire veut également reconstruire un stock de foncier économique dans le but d'attirer et pérenniser les entreprises du territoire. Un point évoqué durant la concertation publique, en

termes d'accessibilité régionale, le SCOT restera vigilant sur les conditions de monitoring environnemental de la plateforme aéroportuaire [voir encadré]. Le SCOT va envisager la création du fameux échangeur 43 qui manque à l'autoroute A8 et qui desservira, et va désenclaver, Sophia-Antipolis.

Sur l'environnement, la protection quasi parcellaire de la Basse Vallée de la Siagne a fait consensus au sein du syndicat mixte. Le docu-

ment instaure aussi un principe de préservation de la trame verte et bleue en assurant la protection linéaire des cours d'eau, des canaux et des zones humides par la sécurisation et de l'approvisionnement à l'eau potable.

Autre objectif : viser la sobriété énergétique en profitant du poste source de Valderoure pour favoriser les projets de parc photovoltaïques.

Echanges...

Pendant près d'une heure, le public a fait savoir ses interrogations, en particulier autour de l'aéroport. Extraits choisis :

● « On retrouve dans le DOO, d'autant de fois, un plaidoyer en faveur de l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Ce paragraphe figure-t-il toujours dans le document ? »

Réponse : « Nous travaillons à ce que leurs activités se fassent avec le moins de nuisances possibles. Il était donc évident que ce chapitre devait être revu. Il a été modifié pour mettre en avant l'aspect environnemental. »

● « Si la croissance démographique va être moins importante, pourquoi parler d'immobilier ? »

Réponse : « Le SCOT évoquait une projection de 60 000 habitants en plus. Les maires ne veulent d'une urbanisation à tout prix. Ils ont souhaité se baser sur la croissance de 12 000 habitants car il aurait fallu construire davantage. »

● « L'aéroport a des intentions d'expansion fortes. Dans quelles mesures le SCOT a un droit de regard sur les trajectoires aériennes ? »

Réponse : « Le SCOT ne peut pas agir sur les trajectoires mais sur les nuisances environnementales. C'est une force supplémentaire pour appuyer les maires et intervenir devant l'Etat. »

M. R.

3. Dans le Kiosque du Pays de Grasse



GRASSEACTU
CONSTRUIRE UNE VISION COMMUNE ET SOLIDAIRE

MARDI 3 SEPTEMBRE 18H00

Scot'OUEST
ALPES-MARITIMES

Réunion Publique

PRÉSENTATION ET ÉCHANGES SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

AL PALAIS DES CONGRÈS DE GRASSE

79702
carnes@scotouest.com
www.scotouest.com

Scot'OUEST
ALPES-MARITIMES

RÉUNION PUBLIQUE sur le SCOT'Ouest

MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 À 18H
Palais des Congrès - Salle Plénière

EXPOSITION (notamment) Au siège de la CAPG

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2019
(CAPG, Avenue Pierre Sézanne - Grasse (Entrée libre))

En mairie de Grasse
DU 5 AU 30 SEPTEMBRE 2019

SCOT'OUEST

28 COMMUNES POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX

RENDEZ-VOUS LE 3 SEPTEMBRE À 18H AU PALAIS DES CONGRÈS POUR COMPRENDRE LES GRANDES LIGNES DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) QUI MOBILISE DEPUIS PLUS DE 24 MOIS ÉLUS ET TECHNICIENS DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE (CAPG) ET DE CANNES PAYS DE LÉRINS (CACP).

OBJECTIF : CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE COHÉRENT ET SOLIDAIRE AFIN DE GARANTIR UN Avenir MELLEUR.

Ces derniers mois, on nous a beaucoup parlé du PLU de Grasse (Plan Local d'Urbanisme) dont les grandes orientations ont été validées en novembre 2018 après 3 ans de concertation. Ce

qui vient de se faire sur la ville est actuellement à l'étude, à plus grande échelle, celle d'un bassin de vie : le territoire du SCOT'Ouest dépasse nos frontières administratives pour englober 28 communes et couvrir au total 588,67 Km² sur 3 grandes entités territoriales que sont :

- Le Haut-Pays (Saint-Vallier de Thiéry, Escagnolles, Séranon, Calle, Andon, Valderoure, Saint-Auban, Le Mas, Briançonnet, Gars, Les Mujoux, Amnat, Collongues).
- Le Moyen-Pays (Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéradodes, Cabris, Grasse, Peymeinade, Le Tignet, Auribeau-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne).
- La Bande Littorale (Théoule sur mer, Mandelieu-La Napoule, Cannes, La Croix-Valmer, Mougins).

Jérôme VAUD et David LISNARD, respectivement Présidents du Pays de Grasse et de Cannes Pays de Lérins

portent avec les maires des communes concernées une réflexion majeure pour les générations futures.

Aujourd'hui d'un nouveau consensus, les élus ont pu se doter d'un SCOT actualisé qui respecte la nature profonde de notre territoire alors que le premier et unique schéma directeur initié par l'État remontait à 1977.

Les élus témoignent : L'enjeu pour les élus du syndicat en charge du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes est de préparer l'avenir. Depuis maintenant deux ans, nos deux Communautés d'Agglomérations travaillent ensemble à la réalisation de ce document afin d'assurer l'attractivité de nos territoires respectifs, en tenant compte de nos atouts, de nos particularités mais également des enjeux de demain.

Le diagnostic a révélé un territoire plein de promesses, à condition qu'il s'adapte pour garantir un urbanisme de qualité au service d'une région



LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU SCOT'OUEST

1 Diagnostic MARS 2018

2 DOO SEPTEMBRE 2018

3 Bilan de concertation & Arrêt 13 SEPTEMBRE 2019

4 Enquête publique

5 PADO OCTOBRE 2018

6 Consultation des PPA 19-20-21 SEPTEMBRE 2019

7 Approbation du SCOT

Une démarche initiée par la volonté d'une volonté politique de préparer collectivement l'avenir du territoire

Un projet de SCOT comprenant :

- Un diagnostic partagé qui oligoqe les enjeux-clés
- Un projet politique fort qui constitue le cœur du SCOT : le PADO
- Des règles de jeu à respecter avec le DOO

volontaire, authentique et ouverte sur le monde. L'actuel projet a revu à la baisse les projections démographiques, passant d'une prévision d'actuel de 50 000 à 12 000 habitants en 20 ans. Ces données ont été révisées pour préserver la qualité de vie, limiter l'urbanisation et mettre en valeur les zones agricoles et forestières - autant de choix plus respectueux que jamais d'un environnement trop longtemps négligé. Les ateliers participatifs, les rencontres économiques, les forums citoyens, les commissions organisées ces derniers mois entre les acteurs territoriaux du Littoral, du Moyen et du Haut-Pays ont porté leurs fruits et mobilisé les élus, le monde socioprofessionnel et les associations.

C'est au tour du grand public d'échanger sur le dernier volet du projet de SCOT'Ouest.

Nous devons répondre aux attentes des habitants, dans des domaines aussi

divers que le cadre de vie, la solidarité des territoires, l'habitat, les mobilités, le développement économique et commercial, la protection de l'environnement, la dynamisation agricole, le tourisme, conte Marion PINATEL, chargée de projet SCOT au syndicat. À travers ce projet, l'objectif est d'améliorer notre attractivité, de structurer notre croissance, de construire un territoire complémentaire et solidaire. La préservation de notre patrimoine naturel, bâti, historique, maritime, agricole ou forestier, allée à une croissance durable et pérenne constitue une promesse de qualité de vie pour les habitants de la Bande Littorale, du Moyen-Pays et du Haut-Pays. Construire ensemble cet avenir commun est un exercice complexe qui demande de concilier les intérêts, les ambitions et les contraintes de chacun.

Associer les habitants à la réflexion globale est bien plus qu'une obligation

légal : c'est l'occasion de recueillir leur avis, de répondre à leurs questions, de lever leurs inquiétudes, de construire avec eux le territoire ambiteux, dynamique, responsable, préservé, solidaire et innovant qu'ils rêvent pour eux et leurs enfants. Le rendez-vous du 3 septembre est précieux parce qu'il va permettre aux citoyens d'échanger avec leurs élus, conclut Nathalie CAMBANA, Directrice du syndicat en charge du SCOT. C'est une étape importante de la procédure avant le 13 septembre qui acte le bilan de la concertation, arrête le projet de SCOT et lance la consultation auprès des personnes publiques associées.

Après avoir été mis à l'enquête publique, le SCOT devrait être définitivement adopté en Comité syndical au premier semestre 2020.

10 ■ BOURSE SEPTEMBRE 2019 GRASSE

BOURSE SEPTEMBRE 2019 GRASSE ■ 11

Sur le site internet du Pays de Grasse

Réunion publique SCOT'OUEST

Date: Mardi, 28 Novembre, 2017

Par virginie



Les habitants au coeur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Première réunion publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Mardi 28 novembre 2017 à 18h00 - Palais des Congrès de Grasse
Contact : 04 89 35 91 02

Outil stratégique et prospectif, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) permet la mise en oeuvre d'une stratégie territoriale de long terme à l'échelle d'un « bassin de vie ».

Institué par loi la Solidarité et Renouveau Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le SCoT est un outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification territoriale dont le contenu n'a cessé d'évoluer au fil des lois successives (Grenelle, LME, ALUR...).

Couvrant le territoire de 2 intercommunalités (CA de Cannes Pays de Léris et CA du Pays de Grasse) qui accueillent au total 28 communes*, le Syndicat en charge du SCoT Ouest a été créé pour élaborer puis mettre en oeuvre ce document de planification, rendu obligatoire par la loi. Cette première réunion publique aura pour objectifs le lancement des réflexions menées sur le SCoT et le partage avec les habitants des premiers éléments de diagnostic.

Les outils pour s'informer, s'exprimer et participer à ce projet stratégique

L'actualité du SCoT : www.scotouest.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Page-Scot-Ouest-Alpes-Maritimes-1283439815052244/>

Pour toute sollicitation au sujet de l'élaboration du SCoT'Ouest : contact@scotouest.fr

<https://www.paysdegrasse.fr/agenda/2463>

- Annonce de la réunion publique de la phase PADD

Sur la page Facebook du syndicat mixte du SCoT'Ouest



- Annonce de la réunion publique de la phase DOO

Sur le site internet et la page Facebook de la ville de Pégomas



Accueil > Actualités > SCOT'Ouest >

SCOT'OUEST



Like 0 Tweet

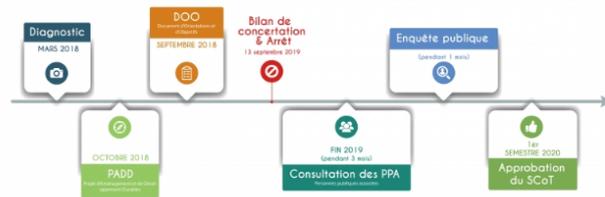
Exposition itinérante, réunion publique, concertation numérique... Votre avis nous intéresse !

Le Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest) s'apprête à arrêter très prochainement son Projet de SCoT. Afin de relever les défis du territoire, le syndicat a pour mission de faire émerger progressivement les points de convergence entre les différents territoires qui composent le périmètre du SCoT'Ouest. Tous les documents d'urbanisme locaux devront ensuite être compatibles avec le SCoT.

La partie réglementaire du schéma, appelée Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), issue de la réflexion des élus du territoire, fait aujourd'hui l'objet d'une large concertation auprès des habitants, futurs qui vivent, étudient, travaillent, au sein de nos territoires que sont les agglomérations de Cannes Lérins et du Pays de Grasse, un cadre de vie toujours plus dynamique et attractif, mais aussi mieux préservé, grâce à la mise en cohérence de politiques publiques communes en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, de protection, d'environnement, d'optimisation foncière et d'organisation des espaces.

Une exposition publique est dès à présent visible dans le hall de l'Hôtel de Ville de Pégomas jusqu'au 05/09. Vous pourrez retrouver cette exposition itinérante au siège de l'Agglomération Cannes Lérins (CACPL) et au siège de l'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), ainsi que dans certaines communes du territoire (Saint-Cézaire, Mouans-Sartoux jusqu'au 05/09 puis Grasse, Saint-Vallier et Peymeinade du 05/09 au 30/09). Un registre et des plaquettes d'information sont également mis à la disposition du public sur les lieux d'exposition. Chacun pourra ainsi donner son avis sur le projet.

De plus, pour échanger avec les habitants sur le DOO du SCoT'Ouest, une réunion publique se tiendra le mardi 3 septembre prochain à 18h au Palais des Congrès de Grasse avec les élus, les équipes techniques et les bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCoT. Après un temps de pédagogie, un moment de questions-réponses sera proposé aux participants.



Après le DOO, que se passe-t-il ?

La validation du DOO correspond à l'aboutissement de la dernière grande étape de l'écriture du Schéma. Le 13 septembre prochain, les élus arrêteront le projet de SCoT en Comité syndical. Démarrera alors la phase de consultation des personnes publiques associées et des différents partenaires jusqu'à la fin 2019, et s'en suivra l'enquête publique qui s'adressera début 2020 à tous les habitants. Après cette phase de consultation, le SCoT sera adopté en Comité syndical courant 1er semestre 2020.

Les outils pour s'informer, s'exprimer et participer à ce projet stratégique

o Le syndicat et l'actualité du SCoT :
<http://scotouest.com/>
<https://www.facebook.com/Page-Scot-Ouest-Alpes-Maritimes-1283439815052244/>

o Un formulaire pour toute sollicitation au sujet de l'élaboration du SCoT'Ouest :
<https://demarches-sve.demarches.sictiam.fr/nous-contacter/saisine-par-voie-electronique/>

Page Boîte... 27 Gérer L... Notifications 89 Statistiques Outils... Plus ▾

J'aime déjà ▾ Déjà abonné(e) ▾ Partager ...

Ville De Pégomas
7 août, 10:09 · 🌐

Exposition itinérante, réunion publique, concertation numérique... Votre avis nous intéresse !
Le Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest) s'apprête à arrêter très prochainement son Projet de SCoT. Afin de relever les défis du territoire, le syndicat a pour mission de faire émerger progressivement les points de convergence entre les différents territoires qui composent le périmètre du SCoT'Ouest.

La partie réglementaire du schéma, appelée Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), issue de la réflexion des élus du territoire, fait aujourd'hui l'objet d'une large concertation auprès des habitants.

Une exposition publique est dès à présent visible dans le hall de l'Hôtel de Ville de Pégomas jusqu'au 05/09. Un registre et des plaquettes d'information sont également mis à la disposition du public. Chacun pourra ainsi donner son avis sur le projet.

De plus, pour échanger avec les habitants sur le DOO du SCoT'Ouest, une réunion publique se tiendra le mardi 3 septembre prochain à 18h au Palais des Congrès de Grasse avec les élus, les équipes techniques et les bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCoT. Après un temps de pédagogie, un moment de questions-réponses sera proposé aux participants.

Plus d'infos : <http://www.villedpegomas.com/actualite%20scot%20ouest...>

Scot OUEST
ALPES - MARITIMES

1 897 Personnes touchées 85 Interactions **Booster la publication**

3 7 partages

J'aime Commenter Partager

Page Boîte... 27 Gérer L... Notifications 89 Statistiques Outils... Plus ▾

J'aime déjà ▾ Déjà abonné(e) ▾ Partager ...

Ville De Pégomas
2 h · 🌐

DOO : venez vous exprimer en réunion publique !
RDV le 3 septembre au Palais des Congrès de Grasse et faites part de vos avis et questions.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), actuellement exposé en mairie jusqu'au 5 septembre vient compléter le Diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et concrétise la volonté d'un destin commun.

Ce document réglementaire décline de façon précise les orientations pour mettre en oeuvre le projet politique inscrit au PADD.

INVITATION
CONSTRUIRE UNE VISION COMMUNE ET SOLIDAIRE

Réunion Publique

MARDI 3 SEPTEMBRE 18H00

PRESENTATION ET ECHANGES SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

AU PALAIS DES CONGRÈS DE GRASSE (SALLE GALA)

Page Scot Ouest Alpes Maritimes
19 août, 09:00 · 🌐

J'aime la Page

DOO : venez vous exprimer en réunion publique ! Rdv le 3 septembre à Grasse !

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), actuellement exposé sur l'ensemble...
Afficher la suite

Sur la page Facebook du SCoT' Ouest



Sur le site internet de la commune de Mouans-Sartoux

L'AVENIR SE DESSINE SUR L'OUEST DU DEPARTEMENT AVEC LE PROJET DE SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT'Ouest) est un document de planification et d'urbanisme qui s'applique aux **28 communes membres** des agglomérations du Pays de Grasse et de Cannes-Pays de Lérins. Il définit les grandes orientations d'aménagement pour ces deux intercommunalités, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Ces orientations doivent être prises en compte par les différentes communes membres en charge d'élaborer leur PLU. C'est donc un document important qui doit retenir l'attention de tous.

Les élus du territoire ont travaillé depuis plusieurs mois pour élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce document réglementaire du SCoT'Ouest fait aujourd'hui l'objet d'une concertation auprès des habitants sous la forme d'une exposition.

La consultation publique durera du 5 août au 5 septembre 2019 en Mairie principale de Mouans-Sartoux, aux heures habituelles d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. L'exposition vous propose une synthèse du document élaboré par les élus. Elle vous permet d'exprimer vos remarques dans le registre mis à votre disposition. Une lettre du SCoT est également à votre disposition en Mairie.

Une réunion publique sur le DOO sera également organisée le mardi 3 septembre prochain à 18h au Palais des Congrès de Grasse.

Venez vous informer et donner votre avis !

2. Les actions de concertation

I. Réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), 3 réunions publiques ont été organisées :

- Le 28 novembre 2017 – Présentation du diagnostic territorial – Palais des Congrès de Grasse
- Le 13 novembre 2018 – Présentation du PADD – Palais des Congrès de Grasse
- Le 3 septembre 2019 - Présentation du DOO et arrêt du projet – Palais des Congrès de Grasse

Ces réunions ont été annoncées à l'aide d'affiches, d'invitations et d'articles de presse dans les magazines communaux, sur le site internet et la page Facebook du Syndicat mixte.

La 1^{ère} réunion publique de présentation du diagnostic territorial a réuni 75 personnes, dont 9 élus des communes du territoire. Après une introduction de Monsieur Jérôme Viaud, Président du Syndicat Mixte du SCoT' Ouest, la réunion s'est organisée autour de deux parties. Une première partie a permis de présenter la démarche du SCoT, le calendrier de la concertation et les éléments du diagnostic. La deuxième partie était consacrée au temps d'échanges.

Les thématiques abordées ont concerné la démographie, l'habitat, l'économie, l'urbanisme commercial, les mobilités, la consommation foncière et l'environnement.



A la 2^{ème} réunion publique, une soixantaine de participants ont répondu présent. Sur le même modèle que la première, cette réunion publique a été introduite par Jérôme Viaud, puis s'est composée d'un temps de présentation du PADD, par Monsieur Julien Bertrand du bureau d'études Citadia, puis d'un temps d'échanges avec les participants.

Ce second évènement a traité des conditions d'équilibre du SCoT' Ouest Alpes Maritimes et des 4 orientations générales d'aménagement du territoire, à savoir :

- Rester un territoire de proximité et de centralités
- Protéger les valeurs fondatrices du territoire : son environnement, ses milieux et ses paysages

- Conjuguer compétitions et solidarités économiques
- Valoriser le profil environnemental



La 3ème réunion publique s'est tenue le 3 septembre 2019 au Palais des Congrès de Grasse. En présence des Maires et des élus délégués du syndicat, le contenu des orientations et des recommandations du futur schéma a été présenté synthétiquement à la population pour servir de base aux échanges.

Plus de 60 personnes se sont déplacées, dont de nombreux représentants d'associations, pour aborder divers sujets tels que les déplacements, l'agriculture ou la gouvernance.

Le calendrier de la procédure a pu être présenté à l'assistance qui a été invitée à s'exprimer en ligne, sur le site internet du SCoT'Ouest (questionnaire en ligne sur le DOO jusqu'au 12 septembre). Il a été précisé que l'intégralité des documents constitutifs du SCoT'Ouest sera disponible en ligne d'ici fin septembre, après que ce travail ait été validé par les élus (arrêt du projet de SCoT par délibération du Comité syndical).



II. Porter à connaissance de l'Etat

Ce porter à connaissance (PAC) permet d'informer les collectivités locales des éléments nécessaires à la conduite de réflexions.

Le porter à connaissance comprend également les informations relatives aux projets de l'État, notamment les projets d'infrastructures nationales relevant des politiques routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires de l'État, qui nécessitent des mesures de réservation des terrains ou rendent nécessaire un contrôle de l'urbanisation.

Enfin, il regroupe les études existantes notamment en matière de prévention des risques ou de protection de l'environnement ainsi que les données disponibles en matière d'habitat, de déplacements, de démographie et d'emplois.

Ce PAC a été mis à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte et dans les deux EPCI du territoire, à savoir les Communautés d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins et du Pays de Grasse, suite à la transmission de la délibération 2016-18 de relance de la procédure SCOT et à la définition des modalités de concertation





Suite à la transmission, le 24 octobre 2016 à l'Etat de la délibération 2016-18 de relance de la procédure de SCoT et à la définition des modalités de concertation, dossier contenant également une note d'enjeux, M. le Préfet a transmis le PAC au Syndicat mixte par courrier en date du 25/10/2017.

Au fur et à mesure de la démarche, le PAC a été complété d'autres documents : la délibération 2016-18 de révision du SCoT, la délibération 2018-15 du débat sur le PADD, ainsi que le document technique du PADD.

III. Registres de concertation

Afin d'assurer un suivi permanent et continu du processus de concertation avec les citoyens et les usagers du territoire, un registre a été mis à disposition au siège du syndicat mixte, ainsi que dans la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins et dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Ces registres étaient également présents lors de chacune des réunions publiques et accompagnaient les expositions itinérantes.

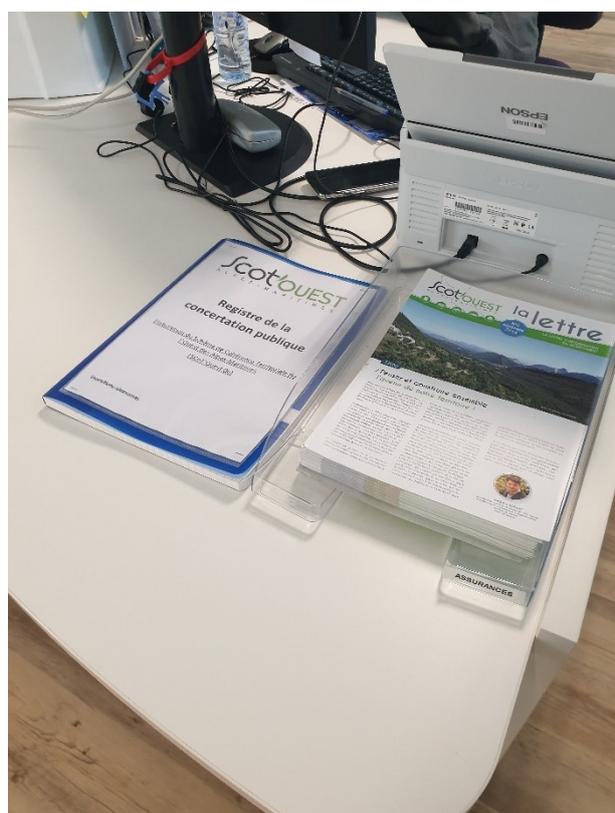
Au total, 7 remarques ont été recensées sur les 3 registres fixes au siège des deux EPCI et du Syndicat et sur les 4 registres « tournants » en communes.



Registre de concertation au siège du Syndicat mixte



Registre de concertation au siège de la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse



Registre de concertation au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

AR PREFECTURE

006-200016319-20190913-2019_12-DE
Regu le 26/09/2019

3

Les actions complémentaires



1. Les moyens d'information

I. Affiches et invitations

Des affiches ont été exposées dans les lieux publics, dans les bus, en mairies, dans les EPCI, au Syndicat mixte et postées sur internet, ainsi que des invitations aux différents évènements. Les invitations ont été transmises par mails aux communes, aux EPCI et aux partenaires.

- Affiches pour les réunions publiques



- Affiche de la réunion publique du 13 novembre 2018 postée sur la page Facebook du Syndicat mixte

Page Scot Ouest Alpes Maritimes is at Palais des Congrès de GRASSE.
October 22, 2018 · Grasse · 🌐

Réunion Publique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT' Ouest 06

Le Comité syndical en charge du Schéma de Cohérence territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest 06) a débattu le 11 octobre dernier sur son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette séance a permis d'acter les grandes intentions politiques qui vont orienter l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. Après la phase préalable d'éta... See More

CONSTRUIRE UNE VISION COMMUNE ET SOLIDAIRE

PATRIMOINE
ENVIRONNEMENT
ECONOMIE
TRANSPORT
HABITAT

MARDI
13
NOVEMBRE
18H

Scot OUEST
ALPES-MARITIMES

Réunion Publique

PRÉSENTATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES

AU PALAIS DES CONGRÈS
DE GRASSE

+ D'INFOS
04 97 01 11 06

www.scotouest.com

Pays de Grasse
CANNES MER DE LÉRINS

6 1 Comment 9 Shares

- Invitation à la réunion publique du 28 novembre 2017 sur le diagnostic.



- Invitation au forum d'ateliers avec les associations sur le diagnostic.



- Invitation au forum citoyen de la phase PADD, postée sur la page Facebook du syndicat mixte



- Invitation à la réunion publique du 3 septembre 2019 sur le DOO



- Invitation de la réunion publique du 3 septembre 2019 sur le DOO postée sur la page Facebook du Syndicat mixte



- Affiches d'annonce de la réunion publique du 3 septembre 2019



2. Les actions de concertation

I. En phase diagnostic

Un forum d'atelier avec les citoyens et les associations du territoire sur le diagnostic

En phase de diagnostic, un forum a été organisé le 14 décembre 2017 avec les citoyens et associations du territoire. Les objectifs de ce forum étaient de 4 ordres :

- Présenter les principaux enjeux d'aménagement du territoire et susciter le débat
- Permettre de contribuer concrètement à l'analyse du territoire
- Identifier les atouts et contraintes du territoire
- Alimenter les études et analyses techniques réalisées par les bureaux d'études.

Lors de ce forum, les thématiques abordées concernaient l'environnement, l'économie et l'habitat.



II. En phase PADD

Un séminaire avec les élus du territoire sur le PADD

Les 23 et 24 mai 2018, s'est tenu un séminaire avec les élus du territoire à Cannes puis à Grasse, afin d'échanger sur les enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il s'agissait également de définir des orientations au projet et de proposer des perspectives d'aménagement à l'horizon 2040.

Pour chacun des deux séminaires, une trentaine d'élus et de techniciens de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) étaient présents.

A chaque séance, trois thématiques ont été abordées. Ainsi, le 23 mai, les élus ont pu travailler sur :

- La politique de l'habitat et les stratégies foncières

- Le développement économique et solidaire
- L'accessibilité et la mobilité

Le 24 mai, les travaux de réflexion se sont portés autour de :

- La transition numérique et énergétique
- L'exposition des personnes et biens aux risques et nuisances
- La protection de la biodiversité et des ressources environnementales.



Des rencontres PADD avec les acteurs économiques

Deux rencontres avec les acteurs économiques ont eu lieu les 25 et 26 septembre 2018 à Grasse puis à Cannes. Au total, ce sont près de 50 personnes qui ont participé à ces rencontres.

Les objectifs de ces rencontres étaient de permettre un moment d'échanges autour des enjeux phares du PADD pour recueillir les remarques des participants et faire le lien avec la traduction réglementaire.

Les thématiques d'échanges s'organisaient autour de la diversité économique, de la mobilité et de l'habitat.



Un forum citoyen sur le PADD

Sur le même modèle que le forum d'atelier organisé pendant le diagnostic, un forum citoyen a été organisé le 27 septembre 2018 à Pégomas, réunissant une dizaine de participants.

Les objectifs étaient de partager les freins et besoins de la population autour des enjeux du PADD et de proposer des pistes d'actions à l'horizon 2040.

4 thématiques ont été abordées : l'environnement, la mobilité, l'habitat et la vie sociale, ainsi que l'économie et le tourisme.



III. En phase DOO

Des ateliers thématiques de travail avec les élus

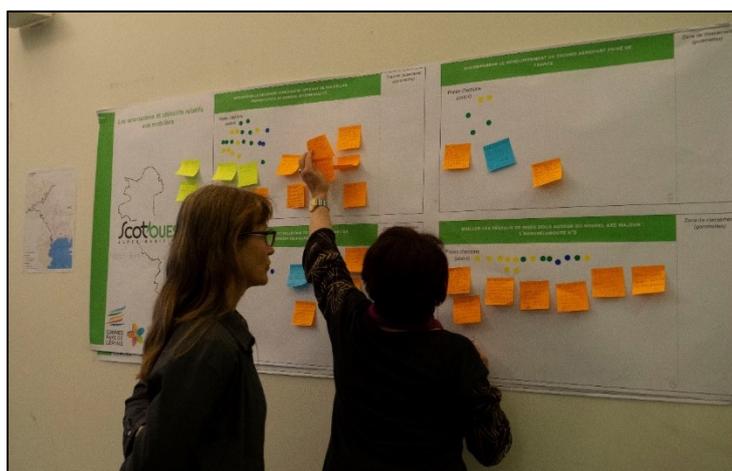
- Le 15/01/2019, à Mouans-Sartoux sur la biodiversité
- Le 16/01/2019, à Mougins sur les mobilités
- Le 22/01/2019 à Caille sur l'agriculture et la forêt
- Le 23/01/2019 à Mandelieu sur l'habitat
- Le 29/01/2019 à Grasse sur le développement économique
- Le 30/01/2019 à Cannes sur les risques et le changement climatique
- Le 30/01/2019 à La Roquette sur les ressources naturelles
- 07/03/2019 à Mandelieu sur le littoral et BVS

Une rencontre DOO avec les acteurs économiques

Une rencontre avec les acteurs économiques s'est tenue le 11 avril 2019 à Grasse, réunissant une trentaine de participants.

Les objectifs de cette rencontre étaient d'échanger sur les objectifs du DOO, de les hiérarchiser et d'en proposer des pistes d'actions à l'horizon 2040.

Les échanges étaient organisés en trois thématiques : le développement économique, l'habitat et les mobilités.



Concertation citoyenne numérique sur le DOO

Une concertation numérique a été mise en ligne au moment de l'élaboration du DOO. Sous la forme d'un questionnaire Typeform, les participants étaient invités à classer les orientations du DOO par ordre prioritaire, à s'exprimer sur les objectifs du SCoT et sur la façon de les atteindre.

Trois contributions ont été rapportées à cette concertation numérique, laquelle reste ouverte jusqu'au 12 septembre 2019.



AR PREFECTURE

006-200016319-20190913-2019_12-DE
Regu le 26/09/2019

4

Synthèse des échanges



Les remarques formulées ci-dessous sont tirées des ateliers de concertation et des réunions publiques ayant eu lieu pendant toute la durée de la concertation. **Il s'agit d'une restitution de dires, tels qu'ils ont été formulés.** Il est proposé d'organiser ces dires par thématique. Certaines remarques formulées en réunions publiques ont reçu des réponses du syndicat mixte du SCoT' Ouest. Celles-ci sont répertoriées sous forme de tableau.

Diversité économique

∞ Un attachement à la diversité de l'offre commerciale

L'offre commerciale est perçue comme suffisante dans les bassins Cannois et Grassois. Un fort attachement se révèle au développement des commerces de proximité. Il est notamment proposé de créer des locaux à usage commercial en rez-de-chaussée de toute résidence collective.

∞ La filière touristique à structurer

L'offre de **logements touristiques** est jugée abondante dans le Pays de Lérins. Est souligné un effort à réaliser sur l'adaptation de l'offre du parc hôtelier de Grasse aux attentes des touristes, tout en faisant face à la concurrence générée par AirBnB. Pour exemple, il est cité le développement de gîtes ou d'auberges, plutôt que de construire de nouveaux hôtels.

Les logements pour les employés saisonniers font également défaut sur le territoire. Les acteurs économiques proposent la création de logements adaptables aux pics saisonniers et l'incitation auprès des structures de tourisme à loger leurs salariés saisonniers.

Concernant l'offre de **services touristiques**, le développement d'une station touristique intégrée, mer-montagne a été proposée. Cette nouvelle offre permettrait de combiner les séjours sur le littoral et dans l'arrière-pays.

Les participants présents au forum citoyens du 27 septembre 2018 ont fait valoir leur besoin de réguler les flux touristiques en période estivale et de promouvoir le tourisme d'affaires en basse saison.

∞ La filière agricole à préserver

La filière agricole doit être préservée et développée, notamment par les circuits courts, en valorisant les projets qui se mettent en place. Par exemple, une aide à l'installation ou au maintien des agriculteurs pourrait être instaurée. Concrètement, le développement de l'habitat agricole sous forme de hameaux permettrait de faciliter cette installation en rapprochant logements et bâtiments agricoles. Il pourrait être également proposé de développer des marques territoriales déposées, permettant d'améliorer la visibilité du produit et de garantir facilement au consommateur son origine « locale ».

Dans cette même logique, les acteurs économiques s'entendent sur la nécessité de développer une agriculture solidaire, biologique et de proximité, pour soutenir l'emploi local.

Les plaines agricoles doivent également être préservées de toute urbanisation. En ce sens, les élus portent l'ambition d'intégrer 50% des terres agricoles au sein d'un dispositif de protection/valorisation afin d'assurer leur pérennité.

La conservation du foncier agricole par son inscription dans les PLU serait une des solutions à la préservation des terres agricoles.

L'idée d'intégrer l'agriculture en ville a été émise à travers les jardins familiaux, les toitures terrasses ou encore l'agriculture verticale.

Questions lors de la réunion publique du 13 novembre 2018	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Quel type de terrains va être préservé, réservé aux agriculteurs ? Seront-ils des terrains avec une véritable valeur agricole ?</p>	<p>Il est nécessaire d'ancrer la vallée de la Siagne dans l'espace agricole et d'en faire un véritable grenier du SCOT'Ouest. Les agriculteurs de la vallée de la Siagne pensent, développent et mettent en application des techniques de développement de l'agriculture locale. Cette base solide d'agriculteurs-développeurs est un marqueur fort et positif de ce projet. Il est alors nécessaire de sanctuariser les espaces agricoles de la vallée.</p> <p>L'objectif est d'alimenter notamment les cantines scolaires avec les produits du territoire pour développer les circuits courts et ainsi engager un cercle vertueux.</p>
<p>Quel type d'agriculture allons-nous développer ?</p>	<p>La vallée de la Siagne n'est composée que de petites parcelles vouées au maraichage.</p> <p>A Cannes, un agriculteur de spirulines et une activité d'aquaponie (agriculture aquatique où les poissons apportent les substrats nécessaires au développement des plantes) sont installés afin d'expérimenter l'agriculture hors sol. La fertilisation de l'agriculture hors sol couplée au partenariat communal avec l'INRA sur l'innovation agraire ainsi que la multiplication de l'agriculture verticale doivent permettre une production suffisante et de qualité sur de petits terrains.</p> <p>La culture de la plante à parfum y trouve également sa place et doit être confortée.</p> <p>De plus, un atlas du foncier agricole des plantes à parfum de Grasse a été élaboré permettant de déterminer l'ensemble des parcelles en capacité de produire de manière qualitative.</p>

Dans la concertation en ligne, un participant s'est questionné sur la cohérence de délivrer un permis de construire pour la déchetterie ALGORA, à proximité de la Vallée de la Siagne. Cela risquerait de porter préjudice à la faune/flore locale ainsi qu'aux habitants qui verront la dévalorisation de leurs logements.

∞ Réhabiliter les zones d'activités économique

Les élus du territoire s'accordent pour prioriser la restructuration et la requalification des zones économiques, dans un souci d'optimisation de l'activité. Concrètement, il s'agirait de densifier les zones économiques existantes, de les regrouper par métier et de favoriser leur accès par la rocade. L'accompagnement des communes par l'octroi de subventions pour les aider à accueillir les nouvelles entreprises, est également un élément essentiel.

L'aménagement de zones artisanales et à taille humaine fait également partie des besoins soulevés par les acteurs économiques du territoire.

∞ Devenir un territoire compétitif et d'excellence

L'idée de regrouper les économies du territoire au sein d'un centre tertiaire, de recherche et de développement est partagée par la majorité des élus du territoire, dans le but de devenir un territoire compétitif et d'excellence.

∞ Promouvoir l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire

Coopération et proximité sont deux éléments cités à de nombreuses reprises. Cela passerait par la multiplication des places de marché, la création de tiers lieux coopératifs ou encore la promotion des circuits courts.

Politique de l'habitat et stratégies foncières

La politique de l'habitat révèle des enjeux très différents qu'il s'agisse du Haut-Pays, du Moyen-Pays ou de la Bande Littorale.

	Haut Pays	Moyen Pays	Bande côtière
Eléments emblématiques du patrimoine bâti	Maisons de village	Perte d'identité, absence d'espaces publics → mettre en place une charte architecturale et paysagère afin de rétablir cette identité	Vitrine économique du territoire perçue comme trop « bling-bling » du fait de l'excès de résidences secondaires. Le quartier de La Bocca est qualifié de quartier « fourre-tout ». Son avenir est remis en question.
Le développement de nouvelles formes d'habitats	Maisons individuelles, sans mitage	- 1m ² de béton pour 1m ² d'espace vert en résidence collective afin de favoriser le jardin de ville. - Construire à taille humaine : R+3 en ville et R+1 en campagne - Limiter la division des parcelles	

Pour éviter une consommation foncière trop excessive, il est préféré la réhabilitation énergétique d'anciennes habitations et de logements vacants ou la destruction/reconstruction, à la construction de nouvelles habitations qui viendraient s'ajouter aux nouvelles.

Les contributions des acteurs économiques ont avancé l'idée d'encourager le retour du commerce en centre-ville afin de pouvoir exploiter le foncier des zones commerciales périphériques.

∞ Favoriser la mixité sociale

Concernant la mixité sociale, les contributions ont mis l'accent sur la mise en place d'un Office Foncier Solidaire et une meilleure répartition des logements sociaux sur l'ensemble du territoire, sous forme de petites résidences pour éviter toute ghettoïsation.

Lors du séminaire élu du 23 mai 2018, les participants ont soulevé plusieurs obstacles quant à la création de logements sociaux et notamment l'impossibilité :

- de réduire à moins de 15% le retard en logements sociaux d'ici 2030,
- de transformer l'habitat individuel en habitat partagé et d'en convertir 50% en faible consommation énergétique.

Ainsi, les élus ont émis le besoin de connaître l'évolution démographique dans chacune de leur commune et leur prévision. La production de 10 000 logements sur la diamétrale Grasse-Cannes pourrait être alors creusée à l'aide d'outils permettant de quantifier et de modéliser ces logements.

Pour finir, les élus s'entendent sur le fait que l'habitat doit être considéré comme un levier économique. Il est important de développer des logements attractifs pour les jeunes cadres afin qu'ils puissent investir dans l'économie du territoire.

∞ Accompagner la mobilité résidentielle par rapport aux besoins des ménages

L'accompagnement de la mobilité résidentielle évoque la nécessité de construire des T3 et T4 pour attirer les familles et actifs, ainsi que d'accompagner la transmission de logements entre seniors et juniors.

En somme, il s'agirait de développer l'habitat selon les besoins et la taille des ménages, plutôt que selon la propriété individuelle.

∞ Répondre aux besoins d'habitat

Questions lors de la réunion publique du 3 septembre 2019	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Si la croissance est quasiment nulle pour les prochaines années, pourquoi faire de l'immobilier ? Par ailleurs, qui prend la décision finale ? le SCoT ou les élus ?</p>	<p>La croissance n'est pas nulle : 12 000 habitants en 20 ans. Il est important par ailleurs de préciser que c'était un souhait car pour certaines communes, il est impossible, en matière de développement, de rester sur une démographie non maîtrisée. Les élus du SCoT ont défendu cette croissance maîtrisée, notamment auprès de la Région Sud PACA qui prévoyait dans son schéma initial (le SRADDET), une croissance plus soutenue.</p> <p>Le scénario démographique est de 0,27 sachant que pour certaines communes, actuellement, le nombre d'habitants régresse. Cette démographie doit être maîtrisée car certaines communes n'ont aujourd'hui pas les capacités de développement pour répondre à cette dynamique. De la même manière, ce scénario est honnête, afin que les projections faites, qui trouvent leur fondement dans l'accueil de population, soient au plus près des réalités à venir.</p> <p>Si les élus souhaitent mettre en place un équipement structurant : il devra être conforme aux orientations du SCoT.</p>

	<p>Le SCoT prend un droit de regard sur l'aménagement des communes.</p> <p>Le SCoT démarre réellement à son approbation. S'il n'est pas mis en place, la compétence SCoT sera retirée au Syndicat par l'Etat. Le SCoT est un document qui doit vivre et il doit être considéré comme une compétence qui est rendue aux élus : celle d'agir sur l'aménagement de leur territoire.</p>
--	--

∞ Vocation des parcelles constructibles

Une remarque sur l'un des registres de la concertation a porté sur la vocation des terres constructibles : « seulement 1% des terres constructibles sont dédiées aux activités économiques. De facto, ces terres n'ayant no vocation agricole, ni vocation naturelle, devraient pouvoir faire l'objet d'un projet d'urbanisation pour accueillir des activités économiques et artisanales, sans conditions particulières d'aménagement. Cela permettra de libérer du foncier pour d'autres zones à requalifier et ainsi accroître l'attractivité du territoire ».

∞ Logement des nouveaux arrivants

Les habitants du Haut-Pays se précipitent à Grasse et dans le bassin cannois pour trouver emploi et logement. Un participant s'interroge sur la façon de loger tous ces nouveaux arrivants

Equipements

Si le territoire semble bien doté en équipements culturels, la répartition des équipements de santé est très déséquilibrée.

- Cannes centralise un hôpital et plusieurs cliniques mais possède peu d'équipements de santé de proximité, au regard du poids démographique de la ville.
- A l'inverse, Grasse possède un hôpital et une clinique, ainsi que des équipements de santé de proximité.
- Quant au Haut-Pays, il est qualifié de désert médical avec toutefois une maison de santé sur Valderoure.

Concernant les équipements scolaires, jusqu'au baccalauréat, le territoire est très bien muni.

Les équipements de loisirs sont majoritaires dans le Haut-Pays, si bien que ce territoire est considéré comme véritable espace de loisirs pour le littoral et le Moyen Pays, notamment pour le tourisme vert et naturel.

∞ Des inquiétudes quant au développement de l'aéroport

Questions lors de la réunion publique du 3 septembre 2019	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Le DOO n'est aujourd'hui pas disponible dans son intégralité. Quand cela pourra-t-il être le cas ?</p> <p>La version de travail de juin 2019 fait mention d'un développement de l'aéroport encouragé. Cela est-il maintenu dans la version finale du DOO ?</p>	<p>Le document cité n'est pas le document présenté en réunion publique et le paragraphe mentionné n'est plus dans le DOO. La référence est faite à un document de travail interne qui n'avait pas à être diffusé car non soumis à validation de l'exécutif. La version de juin est la première écriture du prestataire qui est ensuite passée dans les mains de l'Administration et des élus.</p> <p>Le DOO sera mis en ligne après son arrêt le 13 septembre, dès son retour du contrôle de légalité. Le document cité était un document de travail uniquement à destination des techniciens.</p> <p>Les élus ont également souhaité que soit revu ce paragraphe. C'est aujourd'hui le cas dans la nouvelle version du DOO.</p>
<p>On sait que l'aéroport a des volontés d'expansion plutôt fortes. Dans quelle mesure le SCoT aura un droit de regard sur les futures trajectoires aériennes ?</p>	<p>A priori le SCoT n'a pas de légitimité sur les routes aériennes. En revanche, les notions environnementales intègrent le SCoT qui pourra intervenir sur les nuisances et sur l'aménagement du territoire limitrophe à l'aéroport.</p>
<p>Il y a aujourd'hui une réelle difficulté liée au développement de l'aéroport. La démarche SCoT semble vouloir encadrer cela mais l'aéroport s'autorise des règles propres. Si les maires doivent se mettre en conformité avec le SCoT, pourquoi les entreprises ne le feraient pas ?</p>	<p>Il faut pouvoir mettre dans le SCoT des éléments juridiques qui ne seront pas rejetés par l'Etat. Cependant, il faut être exigeant sur les questions environnementales et de nuisances. Le développement de l'aéroport ne se fera pas sans le respect de ces questions, prérogatives du SCoT.</p>

Dans un registre de concertation, un participant a fait remarquer que l'activité de l'aéroport va avoir de forts impacts sur l'agriculture, l'habitat, l'environnement et le dérèglement climatique. Le sujet de l'utilité de l'inutilité de cet aéroport ne doit plus être « tabou » et le document DOO doit laisser la place à la concertation populaire.

Environnement et préservation du patrimoine

∞ L'identification d'éléments emblématiques à protéger

Les Oliveraies, les Gorges de Siagne, les Iles de Lérins, la Croisette, l'Esterel, le plateau Napoléon/Roquevignon, les Grands Paysages, le Parc Naturel Régional, les villages anciens, les plaines de Saint-Marc et les plantes à parfum sont identifiés comme les éléments emblématiques du paysage du territoire du SCOT'Ouest des Alpes Maritimes.

Un projet est actuellement en cours d'élaboration et vise à prolonger la randonnée des berges de Siagne. La création d'un parc inondable en cas de débordement du lit majeur de la Siagne permettrait une convergence des populations au croisement de l'actuel GR653A des différentes randonnées qui serait proposé dans ce projet (qui vise à révéler au grand public la beauté des paysages agricole de la vallée).

Pour les élus, la continuité écologique de ces paysages doit s'engager à travers une maille de réseaux de nature très fine telle que la trame verte et bleue.

En outre, les espaces de nature où la biodiversité est protégée, doivent faire l'objet d'une publicité importante afin de promouvoir le territoire tout en le préservant.

Au-delà de la préservation du patrimoine paysager, c'est l'ensemble du patrimoine bâti vernaculaire qui a fait l'objet de nombreuses demandes de conservation. Nous pouvons notamment citer les Maisons des Parfumeurs, les mas anciens du Haut Pays, les Maisons de Maître et les cités ouvrières grassoises.

La première des démarches est de restaurer nos ouvrages comme le Foulon. Cela fait 1 an et demi que nous avons commencé les travaux sur ces 22 kms de conduits qui perdent des centaines de milliers de mètres cube d'eau. Il faut donc dans un premier temps s'occuper du chemin d'acheminement de l'eau qui est catastrophique.

Nous aurons pour la suite des sujets interdépartementaux. C'est l'objet de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Les droits d'eau, l'acheminement et le lien entre notre partie du département et le Var sera l'un des sujets les plus importants de l'avenir.

Une ZNIEFF a déjà été déclassifiée au profit du parc d'activité de la Siagne. Ce serait un désastre écologique que de continuer dans ce sens, et une incohérence totale avec les principes auxquels le SCOT s'engage.

Certaines remarques portent sur les aides financières à verser aux propriétaires privés de zones écologiques pour qu'elles soient davantage protégées.

Arrêter le bétonnage et goudronnage des bords de mer pour des pistes cyclables ou des trottoirs.
Remettre de la végétation entre le bord de mer et la ville

∞ L'intégration de la nature en ville

Si l'urbanisation s'intègre bien dans le paysage du Haut-Pays, cette intégration est à retravailler dans le Moyen-Pays et sur la Bande Littorale. En effet, les contributions soulignent le trop peu d'espaces verts en ville. Un effort paysager à réaliser sur les entrées de ville a notamment été signalé. De manière générale, le principe de la trame verte et bleue est présent mais mal respecté.

Pour certains, les entrées de ville sont trop floues ; il est nécessaire de les valoriser davantage.

∞ Maîtriser la consommation d'eau et le stockage de l'eau potable

Un consensus s'est dessiné sur la nécessité d'utiliser de l'eau « grise » pour les besoins publics et domestiques (lavage des rues, arrosage des espaces verts, etc.).

Pour les constructions nouvelles, les contributions citoyennes ont proposé d'imposer une cuve de récupération des eaux de pluie et un réseau de distribution séparé pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable (WC, jardin, lavage de voitures, etc.).

Un travail de pédagogie doit également être effectué sur notre consommation d'eau quotidienne et sur nos modes de culture.

L'ensemble de ces éléments doivent être inscrits au sein d'une politique d'économie globale de l'eau portée par les élus du territoire. Cette politique pourrait porter les points suivants :

- Apporter une contribution financière aux communes du Haut-Pays pour les aider à réaliser des stations d'épuration et à préserver leurs ressources en eaux.
- Appliquer un prix progressif au m3 d'eau en fonction des m3 consommés.
- Etudier la faisabilité de regrouper les fournisseurs d'eau.
- Conditionner le nombre d'habitants sur le territoire à la ressource disponible et réguler le nombre de touristes en période estivale.

L'enjeu de l'eau est essentiel. Il existe une réelle réflexion sur le lac de Saint-Cassien, la Siagne, la redistribution sur le Var et sur le Pays de Cannes. Aujourd'hui, la recherche en eau profonde est inexistante, or, l'inter-SCoT est un formidable outil pour travailler sur ces ressources car il permet des financements plus importants. La synergie entre nos territoires est très importante.

La commune de Cannes et la CACPL mènent des réflexions sur la mise en œuvre d'un double réseau avec la station d'épuration AQUAVIVA pour limiter les actuelles pertes d'eau (50 000 mètres cubes d'eau de très bonne qualité par jour). Le principe est d'utiliser les eaux usées mais traitées par la station d'épuration pour les usages qui ne demandent pas nécessairement l'utilisation d'une eau potable. L'objectif est de consommer plus intelligemment cette ressource épuisable.

Pour ce faire il faut :

- 1) Préciser les modalités de financement pour remonter l'eau dans la vallée de la Siagne afin d'utiliser l'eau non potable pour arroser les jardins, laver les voitures, refroidir les routes, arroser les plaines agricoles ou comme soutien d'étiage pour la Siagne.
- 2) Travailler l'acceptabilité des usagers à l'utilisation d'eau non potable. Mener à bien des analyses de ces eaux et diffuser largement leurs résultats sera donc essentiel.

Questions lors de la réunion publique du 13 novembre 2018	Réponse apportée par le syndicat mixte
Comment allez-vous faire pour que les petites communes ne soient pas les victimes des promoteurs immobiliers ?	Le SCoT'Ouest ne peut se substituer aux Plan Locaux d'Urbanisme. Les élus souhaitent que le droit des sols reste la prérogative du Maire et en aucun cas celle du SCoT. Le SCoT ne se substituera pas à l' élu local.

L'économie d'eau peut également passer par la création d'abonnements distincts : eau potable / eau non potable, pour les usages de type toilettes, jardins, agriculture, etc.

Transitions numérique et énergétique

∞ Le développement du numérique comme solution à la transition énergétique

L'ensemble des acteurs du territoire ont pleinement conscience de l'inégal accès au numérique selon les espaces.

Toutefois, le développement numérique doit être pensé comme un moyen de réduire les déplacements ou de repenser ceux-ci au travers de diverses applications comme celle dédiée au covoiturage. Le numérique doit être investi comme une solution intégrée à la transition énergétique et environnementale.

La fibre sera un atout majeur pour le territoire puisqu'elle va faciliter l'accès à certains services et elle sera favorable aux personnes âgées.

∞ Insister sur la mobilité électrique

Au cours du séminaire de travail avec les élus, ceux-ci ont émis le souhait d'accroître la mobilité et le stationnement électrique sur l'ensemble du territoire. Cela pourrait passer par l'énonciation de prescriptions énergétiques dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes.

∞ S'ouvrir aux énergies renouvelables

Si l'éolien est une solution écartée par les élus du territoire, ils souhaitent développer la méthanisation et réfléchir aux zones d'accueil préférentielles des sites photovoltaïques et l'intégration de ces nouvelles infrastructures dans le paysage.

Les citoyens ont, quant à eux, évoqué l'installation de centrales solaires villageoises, en soutenant notamment le projet PEP2A (Pôle Energ'Ethique des Pré-Alpes d'Azur), ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.

Questions lors de la réunion publique du 3 septembre 2019	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Il n’y a pas de référence aux moyens mis en place pour une meilleure autonomie des territoires en matière d’énergie renouvelable dans les lieux déjà anthropisés. Cela ne pourrait-il pas être mis en avant ?</p>	<p>Le SCoT avance la restructuration de 360ha de renouvellement urbain, ce qui constitue une base en faveur de la réduction de la consommation énergétique. Par ailleurs, le schéma promeut le mix des solutions énergétiques, avec par exemple les réseaux de chaleur, la géothermie, le photovoltaïque...</p> <p>Dans la lignée de la doctrine de l’Etat, le SCoT ne donne pas la priorité au développement photovoltaïque au sol. Pour autant dans le Haut-Pays, l’installation d’un poste source a été actée, et cette installation en milieu de montagne doit être considérée comme un potentiel important pour le territoire concerné (15 kilomètres autour du poste source). Aussi, le SCoT souhaite confirmer ce potentiel qui va supposer l’installation de panneaux au sol en limitant les effets des projets sur le paysage et sur la qualité agronomique des sols. Un travail important a été produit par le Parc Naturel Régional pour encadrer les initiatives au mieux et faire de ces projets des aménités positives pour le territoire. Bien que l’installation au sol suppose une perte de surfaces dédiées à l’agriculture, le SCoT entend favoriser la remise en culture de ces espaces en fin d’exploitation.</p>

La concertation en ligne a fait émerger la nécessité de développer une aide financière au micro éolienne et au photovoltaïque.

∞ Accompagner la transition énergétique du parc d’habitat existant

Cet accompagnement pourrait s’illustrer par la priorité faite aux énergies vertes dans le cadre de la rénovation des bâtiments, la promotion des énergies renouvelables et alternatives, mais aussi le développement de l’auto-réhabilitation avec les propriétaires occupants.

D’autres idées d’action ont fait valoir l’effort à engager sur le choix de matériaux isolants, l’incitation à la récupération des eaux de pluies et l’intensification de la pose de panneaux solaires en toitures.

∞ SCoT’Ouest, un territoire zéro déchet en 2040

Les acteurs du SCoT’Ouest s’accordent sur le souhait de créer un schéma directeur des énergies propres, ainsi qu’un pôle environnemental pour valoriser les déchets du territoire. Ce pôle pourrait notamment passer des contrats avec les industriels pour récupérer les déchets des grandes surfaces afin de les valoriser.

Lors des rencontres économiques des 25 et 26 septembre 2018, les acteurs ont pointé l’enjeu de la transformation des biodéchets en énergies renouvelables, par la méthanisation.

Ils ont avancé l’idée de créer un dispositif d’incitation à la création d’entreprises de l’économie sociale et solidaire pour développer des projets locaux de valorisation des déchets.

En ce qui concerne le tri des déchets, les acteurs économiques ont émis la nécessité de mettre en place une campagne d'éducation au tri et l'exercice d'un contrôle plus sérieux.

Des actions pourraient être également mises en place envers les entreprises, notamment en encourageant fiscalement leur bon comportement, plutôt que de pénaliser les mauvais comportements.

Également, une remarque, lors de la concertation en ligne a porté sur l'inadaptation des conteneurs au tri sélectif : les poubelles sont trop petites et doivent être regroupées. Il est demandé de permettre le dépôt d'objets usagés pour créer un système d'échange.

Mobilité et accessibilité

∞ Des zones de trafic à décongestionner

Les citoyens ont mis en valeur des zones de trafic très congestionnées, à savoir le secteur de Peymeinade, l'échangeur 42, la liaison entre le centre-ville de Grasse et la gare, ainsi que le rond-point dit « des 4 chemins ». Pour pallier ces obstacles à la mobilité, plusieurs propositions ont été essayées :

- Terminer la pénétrante Cannes-Grasse jusqu'à St Jacques / y trouver des alternatives
- Prioriser les transports en commun sur des destinations précises, telles que les hôpitaux, les écoles et les centres-villes,
- Etudier la faisabilité d'utiliser l'ex-emprise de la voie Nice-Meyrargues entre Peymeinade et Grasse,
- Inciter à la marche à pied pour les courtes distances, en multipliant les trottoirs partout où c'est possible.

∞ Le développement des modes alternatifs à la voiture

A l'occasion du séminaire élu du 23 mai 2018, les participants se sont entendus sur l'indispensable présence d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le territoire pour engager un réseau unique de transports en commun à l'échelle du SCoT. Dans cette logique, l'ensemble des élus souhaite équiper le territoire du SCoT'Ouest de deux grands Transports en Commun en Site Propre (TCSP) sur un axe Nord-Sud et sur la diagonale de Mouans Sartoux - Mougins - Mandelieu la Napoule en passant par la Basse Vallée de la Siagne.

Il est communément admis que ce sont la structuration des gares et des réseaux de transports en commun qui permettront l'émergence d'opérations d'aménagement d'ampleur et de pôles économiques.

Au-delà des TCSP, l'optimisation de la voie ferrée Cannes-Grasse s'avère être indispensable. Par optimisation, il s'agit d'augmenter sa cadence et de l'orienter vers une configuration tram-train.

Plus généralement, l'identification de hubs pour organiser les multimodalités permettrait de croiser différents modes de transport et ainsi de minimiser l'utilisation de la voiture.

L'aménagement de pistes cyclables, l'installation de bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique permettrait d'inciter à la mobilité cyclable.

Les modes alternatifs à la voiture concernent également le covoiturage par la création de parkings relais, la mise en place de bus inter-entreprise, ou encore le développement de véhicules partagés.

Par ailleurs, nous allons avoir l'opportunité d'ici 2040 de penser à de nouvelles gares et à la Ligne à Grande Vitesse. L'Etat nous demande de réfléchir sur ces points et de les faire apparaître sur le document.

Les participants à la concertation en ligne ont émis le besoin de créer un véritable réseau de transport global et multimodal, sans distinction d'intercommunalité.

∞ Reconquérir l'espace urbain sur le stationnement automobile

Limiter le stationnement automobile résidentiel au profit des transports en commun est une ambition ancrée dans tous les esprits, tout en ayant conscience du risque de pénaliser les habitants à faibles revenus ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Dans tous les cas, il est nécessaire de pacifier la dynamique urbaine en limitant la présence de la voiture individuelle, à la condition de développer davantage de parkings à l'entrée des villes.

De façon générale, les contributions des différents participants s'orientent vers un passage progressif aux mobilités alternatives à la voiture individuelle en déployant un réseau de Vélos à Assistance Electrique, en créant des zones de covoiturage, en améliorant l'information voyageur et en misant sur le développement d'un maillage cyclable continu, à l'image de l'Eurovéloroute n°8.

∞ Rapprocher les différents usages pour diminuer les besoins en déplacement

Lors des rencontres économiques des 25 et 26 septembre 2018, les participants ont pointé l'importance de connecter chaque équipement (cinéma, commerces, services administratifs, etc.) à un réseau de transport, afin de prioriser l'utilisation des transports en commun sur la voiture individuelle.

Concernant les déplacements domicile-travail, diverses solutions ont été réfléchies :

- Généraliser le **télétravail** et les espaces de coworking.
- Mettre en place un système de **décalage des horaires de travail**, notamment avec les scolaires.
- Développer la **mixité fonctionnelle sur le Haut-Pays**, notamment en décentralisant les activités économiques vers ce territoire.
- Promouvoir des **liaisons de bus entre les centres-villes et les zones industrielles et commerciales** pour les employés de ces zones.
- Rapprocher les fonctions d'activités et d'habitat.

Questions lors de la réunion publique du 13 novembre 2018	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Un participant s'est interrogé sur les solutions à apporter à la congestion du réseau routier dans la région de Grasse, causée par les flux domicile-travail.</p>	<p>Afin de développer l'intuition du covoiturage, il convient de mettre en place des zones de covoiturage gratuites, surveillées et stratégiquement positionnées. Les élus prévoient de créer des poches d'aire de covoiturage à Grasse, à Peymeinade, à Saint-Cézaire-sur-Siagne, au Tignet, à Saint-Vallier-de-Thiery ou encore à Pégomas afin que les actifs se regroupent pour se rendre au travail.</p>

Exposition aux risques et nuisances

∞ Limiter les conséquences des risques naturels

Pour limiter les conséquences des risques naturels, deux types de solution ont été avancées lors du forum citoyen portant sur le PADD :

- Une meilleure collaboration entre les communes dans et hors du territoire du SCoT'Ouest.
- La mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRS) et d'un Plan de ruissellement pour adapter l'urbanisation aux milieux.

Le projet politique des élus 2020-2030 fait ressortir d'autres sources de solutions pour minimiser les risques naturels, comme la révision des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI), la réalisation de travaux hydrauliques et la construction d'une culture de prévention des risques.

Concernant particulièrement le risque incendie, la population a pointé la nécessité d'entretenir davantage les forêts et d'en limiter leur accès.

Quant au risque inondation, les citoyens se sont exprimés sur la nécessité de dimensionner les réseaux d'eau, de créer des espaces d'expansion des crues et de limiter l'imperméabilisation des sols.

Remarque lors de la réunion publique du 13 novembre 2018	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Une demande d'ouvrir une discussion avec Monsieur le Préfet pour aborder la question des risques : les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sont en cours de révision et aucune infrastructure de protection dans la Basse Vallée de la Siagne n'a été réalisée. Nous avons de la chance qu'il n'y ait pas eu de fortes pluies en automne, sinon nous aurions eu de graves inondations. Le PPR Feux n'est lui aussi pas effectif sur les collines de Pégomas et d'Auribeau-sur-Siagne puisque sa révision n'a pas été mise en place. Si l'Etat révisait ces PPRF, nous pourrions alors étendre le développement de l'agriculture aux collines et ouvrir les milieux.</p>	<p>La question de l'imperméabilisation des sols de la vallée de la Siagne peut être évitée par le développement de l'agriculture. Le PPRI en cours de révision doit avancer sur ces questions, et la carte d'aléas a été présentée aux élus. La cartographie des enjeux doit être établie pour ensuite en déduire les zonages à venir.</p> <p>La culture des mimosas, des cinereas et du grevillea dans les territoires de plus haute altitude, doit être protégée face au risque des feux de forêt sur l'ouest du département.</p>

- ∞ Se prémunir face aux nuisances lumineuses

Au-delà des nuisances naturelles, les élus souhaitent se prémunir face aux nuisances lumineuses causées par les panneaux publicitaires et face à la pollution sonore. Afin de pallier ces nuisances, les élus proposent la mise en œuvre d'un plan de prévention du bruit ainsi que d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

- ∞ Les nuisances phoniques

Interdire et faire respecter les interdictions de tonnage des camions. Hormis les transports en commun, les camions n'ont pas à circuler en ville au heures d'entrée et de sortie d'école.

Solidarité interterritoriale

Lors de la réunion publique sur le PADD, un participant a souligné l'importance de l'inter-SCoT : c'est un réel sujet puisque le SCoT du Pays de Fayence a été arrêté et sera approuvé en décembre 2018.

Nous devons réfléchir sur l'axe est-ouest en plus de l'axe Cannes-Grasse car nos deux territoires sont reliés par l'A8.

Questions lors des réunions publiques du 28 novembre 2017 et du 13 novembre 2018	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Plusieurs questions ont porté sur le lien de solidarité et de complémentarité de ce SCoT avec les territoires voisins et notamment avec la Communauté d'Agglomérations Sophia Antipolis (CASA)</p>	<p>Le SCoT aujourd'hui ne concerne que la CACPL et la CAPG. Mais pour ces problématiques, il faudra effectivement lancer des réflexions « inter-SCoT » et travailler à l'échelle de l'Ouest des Alpes-Maritimes pour mettre en commun des thématiques importantes : transports, gestion des déchets, climat... Ce SCoT est une première pierre mais il sera important d'élargir.</p> <p>On peut chercher la cohérence avec les autres, mais il faut d'abord l'être avec soi-même. Le SCoT' Ouest doit se connaître lui-même avant d'entamer un dialogue avec les autres. On a cependant échangé avec la CASA sur le sujet, de manière informelle. Mais ce que vous soulevez est aussi la question du SRADDET qui doit réinterroger toutes ces démarches. Le chantier est important et c'est pourquoi il faut comprendre son propre territoire. Le territoire tel que défini actuellement est très cohérent.</p> <p>Avant de pousser la réflexion « inter-SCoT », il est important d'assurer un développement équilibré et harmonieux entre les 28 communes du SCoT' Ouest, en maîtrisant le taux de croissance démographique de chacune d'entre elles.</p> <p>L'inter-SCoT peut être un outil essentiel à la réflexion sur les ressources en eau, et notamment sur le lien entre le lac de Saint-Cassien, la Siagnole et la Siagne, ainsi que la redistribution de l'eau sur le Var et le Pays de Cannes. En cela, l'inter-SCoT pourra permettre des financements plus importants, grâce notamment à la Commission Locale de l'Eau (CLE).</p>

La notion de solidarité et de complémentarité avec le Haut Pays est très importante et nous saluons l'ambition du SCoT'Ouest. Il sera important de compléter et renforcer cette démarche avec l'ensemble des 28 communes du territoire et au-delà, c'est-à-dire créer une réelle solidarité et complémentarité étendues au bassin de vie.

L'inter-SCoT est un sujet à part entière dont nous devons nous emparer après avoir assuré la construction de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa mise en place.

La question d'une Autorité Organisatrice de Mobilité Unique (AOMU) soulève des débats financiers et pose des questions de structuration du territoire. Pour autant il est nécessaire de développer le service public dans le secteur des transports en commun. Les habitants souhaitent l'uniformisation de l'offre des transports afin de garantir une égalité d'accès entre les différents territoires du SCoT'Ouest. Afin de développer l'usage de ces transports nous devons proposer un service performant, notamment sur la fiabilité horaire et mettre en place une équité sociale quant à l'accessibilité tarifaire et territoriale. L'AOMU devra permettre une mise en place intelligente des dessertes entre les lieux de vie et lieux de travail des usagers, dans l'objectif de décourager l'utilisation de la Voiture Particulière aux « heures de pointes ».

La mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est une question importante car sujette à débat. Il est donc nécessaire de réaliser un travail à l'échelle des trois AOM du territoire de CAP AZUR, afin de mettre en place des services de transports en commun efficaces.

La croissance démographique doit permettre un développement équilibré et harmonieux entre les 28 communes du SCoT'Ouest. Il est important d'avoir un taux de croissance maîtrisé, contrôlé et assumé afin d'organiser notre territoire. Sans quoi, nous pouvons nous retrouver avec des quartiers mités où nous rencontrerons des problèmes d'assainissement et de développement. Il nous faut privilégier une densification des lieux bâtis et protéger les lieux non bâtis pour assurer le meilleur cadre de vie possible. Le ralentissement de notre taux de croissance est assumé, il a fait l'objet de nombreux débats et a demandé à l'ensemble des élus d'harmoniser les enjeux démographiques au sein des 28 communes du territoire.

Par ailleurs, les thématiques telles que l'habitat et le développement commercial trouvent aussi tout leur sens dans une démarche inter-SCoT.

Questions lors de la réunion publique du 3 septembre 2019	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Il existe des « Clubs SCoT ». Cela est une démarche intéressante, est-ce que le territoire y prend part ?</p>	<p>Avant de pouvoir activement participé au Club des SCoT (Fédération Nationale des SCoT), il est important que le territoire soit pourvu d'un projet. Pour rappel, le SCoT' Ouest est adhérent à cette Fédération est suit les réflexions qui y sont menées.</p> <p>A la demande des élus, le bureau d'études est allé à la rencontre de toutes les communes afin de recueillir les attentes et besoins de chacun. Il y a eu une réelle démarche de concertation afin d'élaborer un document cohérent et répondant aux exigences notamment de la loi ALUR.</p>

Dans un registre de la concertation, un participant a fait remarquer la possibilité d'une gestion collective de la Vallée de la Siagne, ce qui permettrait d'assurer une certaine sécurité alimentaire. Toutefois, la vallée de la Siagne connaît aujourd'hui nombres d'incohérences dans son statut et son dessin. Sa position géographique en limite des communes de Cannes, Mandelieu la Napoule, la Roquette et Pégomas ne devrait pas servir les intérêts de chacune (mise en place des infrastructures péri-urbaine : déchetterie, ZAE, Zone industrielle). Il serait intelligent de centraliser ces activités péri-urbaines afin de libérer du foncier agricole, assurer la continuité de la ZNIEF le long de la Siagne, assurer une protection en cas d'inondation (corridors écologiques qui assurent un sol spongieux). Le retour de zones de pâture dans la vallée et l'installation des berges au cheptel conséquent assurerait l'entretien par éco pâturage de l'aérodrome et des zones d'activités limitrophes. Enfin, s'appuyer sur la gentrification future de la zone Les Tourrades par l'arrivée du Campus universitaire permettrait de développer un réseau de mobilités douces qui donnerait à découvrir la Vallée de la Siagne et rejoindre les centres villes de chaque commune.

Lien avec les autres documents d'urbanisme

Question lors de la réunion publique du 28 novembre 2017	Réponse apportée par le syndicat mixte
<p>Un participant s'est questionné sur le lien et les différences entre ce nouveau SCoT et le SCoT élaboré quelques années auparavant.</p>	<p>Il y a des différences sur les dynamiques (démographie, rythme des constructions...) mais aussi des intangibles (grands espaces paysagers notamment...). Ce SCoT redémarre depuis le début et notamment parce que le code de l'urbanisme a beaucoup évolué (Loi ALUR notamment). Mais les volets énergie et biodiversité du premier SCoT étaient très développés et ont été sources d'inspiration. De plus, le périmètre du SCoT a changé (28 communes) et deux créations d'intercommunalités ont eu lieu depuis, nécessitant la prise en compte de ces nouvelles stratégies.</p> <p>De plus, l'ancien SCoT n'a jamais abouti, ce qui est dommageable. Aujourd'hui, c'est l'occasion que les élus et les citoyens s'unissent et préparent leur territoire de demain. Le projet est audacieux, ambitieux et nécessaire.</p>

Concertation et communication

Sur un registre de la concertation, un participant a reproché la difficulté à comprendre les expositions publiques. Les informations données sont trop obscures et trop de « jargon » est utilisé. De plus, les moyens d'atteindre les objectifs présentés ne sont pas clairs.

Dans la concertation en ligne, un participant s'est questionné sur la valeur du registre d'enquête publique, étant donné que le document du DOO n'était pas consultable dans sa mairie.

AR PREFECTURE

006-200016319-20190913-2019_12-DE
Regu le 26/09/2019

5

Clôture du bilan



Clôture du bilan

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), depuis la délibération du 14 octobre 2016 lançant la procédure jusqu'à la délibération d'arrêt du projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques. Ces différents temps de concertation ont été opportuns, notamment dans les 4 domaines suivants :

- **Les conditions de mobilité du SCoT'Ouest** avec l'urgence de désenclaver l'Ouest du Pays de Grasse et de résoudre les points noirs routiers aux heures de pointe que sont la route de Draguignan du Tignet à Grasse ainsi que les accès au technopôle de Sophia-Antipolis. Les équipes techniques du Syndicat Mixte ont porté ces problématiques auprès des Personnes Publiques Associées et des propositions nouvelles ont été mises en avant par les élus des communes concernées.
- **La redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et la relance du commerce de proximité** avec, de la part des représentants du monde économique, des attentes fortes en matière de maîtrise de l'aménagement commercial. Les élus du Syndicat Mixte ont confirmé cette priorité donnée aux centralités existantes et la nécessité de privilégier les appareils commerciaux de centralité au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs
- **L'amélioration des conditions d'accueil des petites entreprises** dans l'ensemble du SCoT'Ouest où le foncier et l'immobilier sont devenus très chers en raison du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande. La réalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs a été l'occasion pour le Syndicat Mixte de procéder à un relevé exhaustif de la mutabilité économique (zone économique incomplète, mal aménagée ou sous optimisée) et d'intégrer cet inventaire dans la somme du gisement foncier disponible pour le renouvellement urbain.
- **Les attentes des associations environnementales en matière de protection stricte des espaces naturels et agricoles**, en réalisant à la fois un inventaire cartographique précis de ces espaces et en édictant des règles prescriptives adaptées à leur conservation en proposant comme alternative à la consommation des sols les principes de densification et de renouvellement urbain. Le Syndicat Mixte a rappelé lors de chacun de ces échanges la volonté des deux EPCI et des 28 Communes qui le composent de réaliser un SCoT opérationnel et précis, capable de protéger le cadre de vie et de transmettre le patrimoine écologique, agricole et paysager qu'il accueille.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux de l'environnement et du cadre de vie, des caractéristiques patrimoniales du territoire et permettant un encadrement de son attractivité et des conséquences induites en matière de déplacements et de consommation foncière. L'ensemble des remarques formulées a été étudié et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de SCoT a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants et des acteurs économiques du territoire.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de SCoT.